

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(107^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mardi 7 Décembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ

1. — Deuxième loi de finances rectificative pour 1982. — Discussion d'un projet de loi (p. 8045).
M. Christian Goux, président de la commission des finances, suppléant M. Pierret, rapporteur général.
M. Claude Michel, rapporteur pour avis de la commission de la production.
M. Huyghnes des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense.
MM. Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget; Murette.
Question préalable de M. Alphanéry: MM. Alphanéry, Lal-gnel. — Rejet par scrutin.
Discussion générale:
MM. Tranchant,
Gilbert Gantier.
M. le président de la commission des finances.
Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
2. — Ordre du jour (p. 8062).

PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONE, vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

DEUXIEME LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1982

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1982 (n^o 1259, 1273).
La parole est à M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, suppléant M. Pierret, rapporteur général.
M. Christian Goux, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, rapporteur général suppléant. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé du budget, mes chers collègues, au moment d'aborder la discussion du traditionnel collectif de fin d'année, je voudrais, en premier lieu, rappeler quelques faits, quelques chiffres, qui paraissent de nature à éclairer le débat sur le fond, qu'on nous annonce et auquel, pour ma part, je suis prêt.
Le déficit initialement prévu du budget de 1982 était de 95,5 milliards de francs. Au terme des annulations et ouvertures de crédits résultant aussi bien du présent collectif que des arrêtés intervenus en juillet, octobre et novembre, le déficit est porté à 98,9 milliards de francs. L'objectif gouvernemental

de limitation à 3 p. 100 du produit intérieur brut marchand est donc respecté.

Quant à l'écart entre les prévisions initiales et les choix définitifs de ce budget de 1982, il est de 3,4 milliards de francs, soit seulement 3,5 p. 100.

Dans une conjoncture économique difficile, monsieur le ministre, un tel résultat est remarquable. On le constate aisément si l'on se reporte aux résultats des dernières années du précédent septennat. Budget de 1976 : déficit de 17,17 milliards de francs ; écart identique de 17,17 milliards de francs par rapport au résultat symboliquement excédentaire inscrit dans la loi de finances initiale. Budget de 1977 : même choix symbolique ; écart accru : 19,5 milliards de francs. Budget de 1978 : écart de presque 30 milliards de francs. Budget de 1979 : écart de 23 milliards de francs.

Le résultat obtenu en 1980 pourrait paraître a priori plus flatteur. Mais la discussion récente du projet de loi de règlement a montré quels choix, néfastes pour le développement de notre économie et surtout pour la sauvegarde de l'emploi, avaient été nécessaires pour limiter le déficit. Ces choix, la gauche les a trouvés en arrivant au pouvoir, et le Gouvernement de M. Pierre Mauroy n'en a eu que plus de mérite à tenir fermement le cap.

Dans son rapport écrit, le rapporteur général, M. Christian Pierret, a fourni, en réponse aux interrogations de la commission des finances, toutes précisions utiles sur les composantes des ressources et des charges qui aboutissent au solde nouveau. Les développements qu'il consacre à ce propos montrent que le Gouvernement a su compenser les incidences négatives de la situation économique sur certaines ressources, notamment fiscales, par une politique de plus grande rigueur en ce qui concerne les entreprises publiques et notamment les entreprises pétrolières. Ils montrent également, réfutant certaines critiques, que la politique de blocage des prix n'a pas nui aux résultats financiers des entreprises, leur permettant même de reconstituer leurs profits.

Sans entrer dans des considérations de détail, je dirai que quelques remarques s'imposent sur diverses mesures prises dans le cadre du collectif.

D'abord l'indemnisation du chômage rend nécessaire l'inscription de 2,3 milliards de francs de crédits supplémentaires : 100 millions de francs ont pu être économisés sur l'indemnisation du chômage partiel, sans doute parce que la durée légale du travail a été réduite. Mais 2,4 milliards de francs ont été inscrits au titre de la subvention prévisionnelle à l'U.N.E.D.I.C. En effet, l'élévation du nombre de journées indemnisées — 25,65 p. 100 — aboutit à porter cette subvention, en 1982, à 24,2 milliards de francs. Je voudrais à ce propos, monsieur le ministre, que les conditions d'un règlement convenable du problème de l'indemnisation du chômage soient rapidement réunies.

Il convient, enfin, de préciser que les dispositions du décret du 24 novembre 1982 pris après l'échec des premières négociations sur l'U.N.E.D.I.C. n'auront pas d'effet mesurable en 1982.

Le deuxième collectif comporte également une forte majoration des apports aux fonds de dotation ou au capital des entreprises publiques, qu'il majore de 6,3 milliards de francs.

Cette mesure ne doit pas être isolée des choix fondamentaux de la politique économique gouvernementale. Pour sortir la France de la crise, il faut donner un coup d'arrêt à la désindustrialisation et renforcer la compétitivité des entreprises, et notamment du pôle moteur que doivent être les entreprises nationales.

Dans ce dessein, les entreprises devront consentir des efforts financiers particulièrement importants. Les besoins de financement des entreprises nationalisées sont d'autant plus élevés que, avec l'aggravation de la crise, les apports en fonds propres reçus par celles-ci ont fortement baissé dans la période précédant immédiatement la nationalisation. L'Etat se doit de réparer les conséquences de la carence des investisseurs privés et, notamment, des actionnaires anciens. D'où l'effort budgétaire demandé, qui se combine avec une politique de prêts bancaires participatifs.

Enfin, il convient de signaler que la dotation en capital à la S.N.C.F. permettra notamment d'alléger les frais financiers supportés par cette entreprise et de diminuer ses besoins d'emprunt pour 1983.

Sur la politique de défense, tout a été dit, et complètement dit, par le Premier ministre, lors du débat sur la motion de censure récemment déposée par l'opposition. Le projet de loi de finances rectificative ouvre 838,6 millions de francs de crédits : l'arrêté du 25 novembre 1982 opère des annulations pour 838,5 millions. L'ensemble de ces mesures correspond, d'une part, au redéploiement, sur les différentes armes, de crédits inscrits à la section commune et, d'autre part, au transfert de 600 millions de francs des dépenses ordinaires aux dépenses en capital.

Monsieur le président, monsieur le ministre, qu'il me soit permis, en tant que président de la commission des finances, d'ajouter un mot sur la méthode de discussion observée pour ce collectif.

Par nature, un projet de loi de finances rectificative se présente comme une mosaïque de mesures disparates, dont la cohérence n'apparaît pas de prime abord. Le Gouvernement a tout intérêt, dans ces conditions, à faciliter l'information du Parlement, et, en premier lieu, de notre commission des finances. Il évitera ainsi des confusions, des procès d'intention, de faux débats qui peuvent nuire à une juste appréciation de sa politique. Je sais, monsieur le ministre, que vous en êtes conscient, et je vous fais confiance pour susciter, à cet égard, les améliorations nécessaires.

J'en viens maintenant à quelques observations plus générales que me suggèrent, naturellement, les discussions auxquelles j'ai assisté à la commission des finances, et dont l'annonce d'une question préalable m'eût rappelé, s'il en eût été besoin, l'opportunité.

J'ai constaté, tout à l'heure, la très grande conformité entre les prévisions initiales du déficit pour 1982 et le chiffre finalement obtenu à l'issue de l'élaboration du présent collectif. Dois-je rappeler longuement, au regard de ces chiffres concrets, les évaluations plus alarmistes les unes que les autres qui ont été publiquement produites par certains de nos collègues ? On a parlé de 120, de 130, de 150, voire de plus de 150 milliards de francs : les auteurs de ces prédictions, qui ne s'appuyaient guère sur des analyses rigoureuses, ont-ils mesuré le mal qu'ils faisaient à la France par inclination partisane ? Je souhaite, pour la qualité de notre débat, que de telles méthodes approximatives soient bannies.

Pour appuyer de telles prévisions, certains ont recouru, et, en dernier lieu, au cours du débat sur le premier collectif, à des procédés dialectiques qui rappellent les temps anciens de l'Inquisition : on reconstruit la pensée de l'adversaire pour mieux la critiquer et lui ôter toute possibilité d'argumentation véritable.

On a parlé, en premier lieu, de débudgétisation. Mais, dans l'exécution du budget de 1982, il n'y a objectivement aucune mesure qui se traduise par un tel effet. Peut-être le fonds spécial des grands travaux mobilise-t-il d'une façon distincte un certain nombre de moyens financiers. Mais vaut-il mieux, en vérité, faire comme le Gouvernement de M. Barre et inscrire au budget, pour le financement des grands travaux, des autorisations de programme sans jamais prévoir, ensuite, les crédits de paiement correspondants ?

On a ensuite refusé de tenir compte des annulations de crédits récentes pour le calcul du déficit réel. Il est difficile de prendre au sérieux une argumentation qui se fonde sur un pur procès d'intention.

On a enfin, et c'est sans doute l'assertion la plus surprenante, prétendu fondre dans un même ensemble le déficit des finances publiques et celui des entreprises nationales. Si l'on accepte un instant cette conception fort large, on ne peut manquer de rappeler que c'est le Gouvernement de M. Barre qui, pour financer le programme nucléaire, a poussé E.D.F. à emprunter sur

les marchés étrangers, mettant durablement en péril, par cette décision, à la fois la situation financière de l'entreprise et la position de notre monnaie.

Mais, en vérité, ce n'est que par un abus de langage qu'on peut assimiler les finances de l'Etat à celles des entreprises publiques. Le Gouvernement ne vient-il pas de prendre, le 2 décembre 1982, un décret qui soustrait précisément les entreprises nationalisées le 11 février 1982 au contrôle économique et financier de l'Etat tel qu'il est prévu par le décret du 30 juin 1953 ? On peut, mes chers collègues, ne pas partager l'opinion de la majorité parlementaire et refuser son programme de nationalisations. Il n'est pas convenable, en revanche, d'étayer ce refus par des arguments de confusion.

Mes chers collègues, sous le bénéfice des observations présentées tout à l'heure, et des interrogations exprimées en son nom par le rapporteur général, la commission des finances vous demande d'adopter le projet de loi de finances rectificative pour 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Claude Michel, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Claude Michel, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la commission de la production, qui n'émet qu'un avis sur le collectif, ne se prononce ni sur l'article 1^{er}, article d'équilibre, ni sur les articles 2 à 6, relatifs aux charges des ministères, incluant ceux d'entre eux qui ne sont pas de sa compétence.

Elle a examiné, en revanche, en détail, les propositions de dépenses énumérées dans les tableaux relatifs à certains ministères, dépenses qui sont d'ailleurs résumées dans les pages 15 à 17 du rapport.

On voit ainsi que sont demandés : pour les interventions économiques, 424 millions de francs ; pour les concours aux entreprises publiques, 1 594 millions de francs ; pour des ajustements divers, 2 757 millions de francs ; pour les dotations en capital des entreprises publiques, 6 317 millions de francs ; pour les investissements exécutés par l'Etat, 246 millions de francs ; et pour les subventions d'investissement, 280 millions de francs.

Mon intention est non pas d'examiner chacune des dispositions relatives au texte que nous sommes chargés d'étudier cet après-midi, mais seulement de mettre l'accent sur les points qui ont été soulignés par les commissaires lors de la réunion de ce matin.

Dans le domaine agricole, l'article 14 traduit, sur le plan budgétaire, l'une des décisions arrêtées au cours de la conférence annuelle de 1982 en vue de maîtriser l'évolution des coûts des consommations intermédiaires en agriculture. Il modifie le régime de restitution, aux éleveurs producteurs de céréales, des taxes spécifiques fiscales correspondant aux quantités de céréales contenues dans les aliments qu'ils acquièrent pour la nourriture du bétail.

Cette disposition prévoit la suppression de l'obligation des transferts physiques du producteur éleveur au fabricant d'aliments. A compter de la prochaine campagne, l'éleveur livrera ses céréales au collecteur agréé en acquittant les taxes fiscales correspondantes, dont il pourra obtenir remboursement sur simple présentation des factures d'achat d'aliments incorporant une quantité équivalente des mêmes céréales.

Une extension de ce dispositif aux taxes spécifiques parafiscales est prévue par voie réglementaire. Cette mesure constitue un aspect de la politique de réduction des coûts de production que le Gouvernement entend promouvoir pour contribuer à améliorer la productivité et les revenus agricoles.

Si l'on examine maintenant les crédits ouverts par ce projet de loi de finances rectificative, on observe que, sur les 723 millions supplémentaires ouverts au titre des dépenses ordinaires, près de 600 millions ne bénéficient pas directement à la production agricole.

En effet, 345 millions sont prévus pour abonder la subvention du budget général au B.A.P.S.A., afin de lui permettre de faire face à un supplément de dépenses des prestations vieillesse et de compenser en recettes une surévaluation du versement du F.N.S., du rendement de la T.V.A. et des taxes sur les produits.

Par ailleurs, 238 millions de francs doivent servir à combler le déficit 1982 de l'office national des forêts — l'O.N.F. — qui, depuis deux ans, subit de plein fouet la crise internationale du marché du bois.

Une grande partie des recettes de cet organisme provient, vous le savez, de la vente des produits de la forêt domaniale. Sous l'influence d'une chute des cours des bois, ces recettes sont passées de 944 millions en 1980 à 870 millions en 1981, et, pour 1982, elles ne devraient pas excéder 845 millions, soit une baisse, en francs constants, de 34,3 p. 100.

Dans le même temps, les charges de l'office, constituées pour l'essentiel de frais de personnel, ont augmenté au rythme annuel de l'inflation. Il est prévu un déficit d'environ 300 millions,

dont une partie a déjà été financée par un emprunt. Les 238 millions qu'il est proposé d'affecter à l'O.N.F. correspondent donc à un rattrapage des versements compensateurs de l'Etat pour la garderie des forêts des collectivités et à la reconstitution partielle du fonds de roulement de l'établissement.

Ce déficit doit être comparé aux excédents dégagés par l'O. N. F. entre 1965 et 1980 : s'élevant à près d'un milliard de francs, ils ont été reversés en totalité à l'Etat.

En revanche, 125 millions de francs bénéficieront directement à l'agriculture : ils viendront s'ajouter aux crédits prévus pour la dotation aux jeunes agriculteurs. Ceux-ci ont été déjà portés de 257 à 345 millions de francs entre 1981 et 1982, mais le succès de cette forme d'aide et l'anticipation du relèvement des taux au 1^{er} juillet au lieu du 31 décembre 1982 explique une insuffisance de 120 millions de francs des crédits affectés à la D.J.A.

Entre 1981 et 1983, le montant des crédits consacrés à la D.J.A. sera passé de 257 millions de francs à 718 millions de francs. L'enveloppe aura donc été multipliée par 2,8, alors que le nombre des bénéficiaires doit passer de 9 000 à 13 000. Les 100 millions de francs supplémentaires ouverts au titre de 1983 doivent permettre une nouvelle revalorisation des montants de la D.J.A. au 1^{er} janvier afin d'atteindre alors, comme promis, le doublement effectif des taux moyens.

L'installation des jeunes dans l'agriculture nous paraît, en effet, répondre à une nécessité fondamentale si l'on entend freiner la désertification de nos campagnes et assurer le dynamisme de notre agriculture.

J'en viens maintenant aux annulations de crédit dans le projet de loi de finances rectificative : elles s'élèvent à 209 millions de francs en autorisations de programme et à 546 millions en crédits de paiement.

Pour l'essentiel, les annulations effectuées à ce titre portent sur deux chapitres : 220,4 millions de francs correspondent à l'annulation de crédits inscrits en provision aux budgets du F. O. R. M. A. et de l'O. N. I. B. E. V. pour l'application de la sixième directive de la Communauté européenne et à la réduction du fonds de dotation du F. O. R. M. A. et de l'O. N. I. V. I. T., réduction qui laisse subsister une trésorerie normalement suffisante pour le paiement des aides.

En outre, 150 millions de francs s'imputent sur les crédits ouverts à la suite de la conférence annuelle de 1981, au titre de l'aide à la mécanisation. A l'époque, une enveloppe de 500 millions de francs avait été prévue pour cette mesure qui consistait à prendre en charge, dans la limite d'un plafond, 10 p. 100 du prix de vente hors taxe du matériel neuf commandé entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 1982. Or cette aide ne semble pas avoir obtenu le succès escompté, sans doute du fait de son caractère limité, et de la concurrence de l'aide fiscale à l'investissement dont peuvent désormais bénéficier les agriculteurs. D'où la non-utilisation d'une partie des crédits destinés à cette aide.

Compte tenu de cette double constatation, l'annulation des crédits excédentaires n'apparaît pas devoir trop pénaliser les agriculteurs. On regrettera toutefois que les crédits ainsi économisés n'aient pas été affectés en totalité à l'agriculture. Les 723 millions de crédits ouverts par ce collectif au titre de l'agriculture ont en effet été affectés pour l'essentiel au B. A. P. S. A. et à l'O. N. F.

Pouvez-vous nous donner l'assurance, monsieur le ministre, que si d'autres crédits excédentaires apparaissent sur ce chapitre, ils seraient alors affectés à l'agriculture ? Cela permettrait par exemple de renforcer les actions engagées en vue de réduire les coûts de production ou de compenser les handicaps de l'agriculture de montagne — je pense notamment à l'ajustement de l'indemnité spéciale de montagne.

Dans le domaine industriel, le chapitre 54-90 du budget des charges communes comporte des autorisations de programme et des crédits de paiement s'élevant à 6 milliards 317 millions de francs au titre des dotations en capital des entreprises publiques, dont 5 milliards destinés aux entreprises du secteur industriel qui s'ajoutent aux 3 milliards inscrits dans la première loi de finances rectificatives pour 1982.

Le rapporteur ne peut que se réjouir de l'importance de ces crédits. Elle montre à l'évidence que l'Etat entend assumer pleinement les nouvelles obligations qui lui incombent à la suite de la loi de nationalisation. Je note avec satisfaction que le nouvel actionnaire des groupes nationalisés a adopté un comportement totalement différent de celui de leurs anciens actionnaires privés !

Il faut pourtant regretter que le projet qui nous est soumis ne donne aucune indication sur la répartition de ces crédits entre les différentes entreprises publiques du secteur industriel. Comment porter dans ces conditions une appréciation très fondée sur la politique industrielle engagée, dont le développement du secteur public est un des axes majeurs ? Il est souhaitable que le Gouvernement fournisse à la représentation

nationale des renseignements plus précis dans ce domaine, et l'informe de l'utilisation prévue pour les crédits demandés ainsi que de celle des crédits ouverts dans le précédent collectif, et de l'état d'avancement des conventions qui doivent régir les relations entre l'Etat et les entreprises publiques.

En ce qui concerne la politique industrielle, plus précisément les crédits du ministère de la recherche et de l'industrie, la modification la plus significative est l'ajustement de la dotation du chapitre 64-92 pour un montant de 100 millions de francs en autorisations de programme et de 45 millions de francs en crédits de paiement.

Cet ajustement est la conséquence du développement des interventions du comité interministériel de restructuration industrielle. Il s'ajoute aux 348 millions de francs d'autorisations de programme et aux 300 millions de francs de crédits de paiement ouverts à l'article 21 du chapitre 64-92 de la loi de finances initiale.

La réforme du C.I.A.S.I., transformé en C.I.R.I. — avec une composition élargie — et l'augmentation des moyens affectés aux actions de restructuration industrielle traduisent la volonté du Gouvernement d'améliorer le traitement de la situation des entreprises en difficulté. Il serait toutefois souhaitable que nos soient fournies des informations sur la mise en œuvre de ces crédits, notamment sur leur répartition sectorielle.

En outre un crédit de 120 millions de francs inscrit au chapitre 46-93 correspond à la réalisation d'un engagement pris au mois de février dernier : il permet la prise en charge par l'Etat des prestations spécifiques versées aux mineurs de fer pensionnés, qui incombait jusqu'à présent aux entreprises minières.

Dans le domaine énergétique enfin, la dotation de 631 millions de francs inscrite au chapitre 45-12 du budget du ministère de la recherche et de l'industrie correspond à l'ajustement de la subvention aux Houillères nationales. Cet ajustement est nécessaire pour que le montant de cette subvention traduise les orientations approuvées par notre assemblée au terme du débat d'octobre 1981.

En effet, le plan d'indépendance énergétique approuvé alors prévoyait un soutien accru de la production charbonnière nationale. Ce choix se manifestait par la fixation à 2,5 centimes par thermie du surcoût accepté pour le charbon national. Il était également prévu que le montant de cette préférence serait actualisé en fonction de la production intérieure brute.

S'ajoutant aux 5 milliards 160 millions de francs de la loi de finances initiale, le crédit de 631 millions de francs inscrit au présent collectif traduit cette actualisation. Ainsi la préférence accordée au charbon national atteint pour 1982 2,8 centimes par thermie, ce qui correspond à l'objectif initial de 2,5 centimes, valeur 1981, fixé l'an dernier.

Cette mesure contribuera naturellement à réduire pour 1982 le déficit d'exploitation des Charbonnages de France qui, cependant, dépassera sans doute 1 milliard de francs après subvention.

Quant aux mesures concernant les transports, pour la troisième fois depuis mai 1981, le Gouvernement inscrit dans une loi de finances une dotation en capital pour la S. N. C. F. Un premier milliard de francs a été voté dans le collectif de décembre 1981 et deux milliards de francs sont demandés dans le projet de loi de finances pour 1983, en cours d'examen par le Parlement. C'est donc un quatrième milliard que nous allons voter aujourd'hui.

Il s'agit d'assainir progressivement la situation financière de l'entreprise nationale, conformément aux dispositions de l'article 24 du projet de loi d'orientation des transports intérieurs. Votre commission s'en félicite.

Les autres crédits demandés pour les transports intérieurs constituent des ajustements traditionnellement effectués en fin d'année.

La commission, monsieur le ministre, s'est également intéressée à l'article 22 du projet.

La création d'un établissement public dénommé « Autoroutes de France » doit permettre une harmonisation progressive des tarifs des péages. En établissant une solidarité financière entre les sociétés d'économie mixte concessionnaires, elle évitera à l'Etat de faire jouer sa garantie en cas de difficultés financières des sociétés.

Pour que cette réforme puisse être effective, il convient de mener à bien, le plus rapidement possible, la négociation avec les sociétés privées existantes pour les intégrer dans le dispositif ainsi mis au point.

L'économie attendue de cette opération est importante, en effet, puisque 480 millions de francs ont été inscrits dans le projet de budget de 1983 au titre de la garantie financière de l'Etat.

La commission estime utile une harmonisation des péages, mais rappelle son attachement au principe de leur suppression à terme. Elle souhaite obtenir des précisions sur les modalités

de financement des futures sections nouvelles d'autoroutes, en espérant qu'elles ne sont pas de nature à pérenniser les péages.

Aux deux questions que la commission s'est posée à propos de l'article 22 — Parviendra-t-on à terme à l'objectif de suppression des péages? Comment seront financées à l'avenir les sections nouvelles d'autoroutes? — des réponses satisfaisantes ont été apportées.

Le Gouvernement s'est effectivement engagé à mettre un terme à la disparité excessive des péages, ce qui implique une baisse relative des tarifs les plus élevés et une hausse toute relative des tarifs les plus bas, sans modifier le tarif moyen. Dans la mesure où les autoroutes les plus chères sont aussi les moins fréquentées, les hausses de péage, qui seront progressives, pourront être modérées. La péréquation financière entre sociétés concessionnaires est la conséquence naturelle de cette nouvelle politique.

En ce qui concerne le financement des infrastructures nouvelles, l'article 22 laisse entier le problème. Mais, au cours du conseil des ministres du 13 juillet dernier, des décisions extrêmement positives sur la réforme des autoroutes ont été prises : la maîtrise des pouvoirs publics sur les sociétés privées, l'harmonisation des tarifs des péages et l'adoption d'un schéma directeur dans le cadre du IX^e Plan.

La commission souhaite, monsieur le ministre, que vous puissiez donner des assurances quant à la suppression à terme des péages. Elle vous demande également de bien vouloir lui fournir des explications précises sur le financement des investissements futurs.

Sous réserve de ces quelques observations, et des réponses que vous voudrez bien apporter à ces questions, la commission de la production et des échanges a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du projet de loi de finances rectificatives pour 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Huyghues des Etages, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le collectif budgétaire dont nous discutons aujourd'hui intéresse les armées à deux titres.

D'abord les articles 4 et 5 ouvrent un total de 858,6 millions de francs en crédits de paiement et de 45,8 millions de francs en autorisations de programme.

Ensuite l'article 21 établit une mesure de compensation légitime pour les conjoints des gendarmes et des policiers tués au cours d'opérations de police. Les deux corps — policiers et gendarmes — ne sont d'ailleurs pas dissociables : mes remarques vaudront pour l'un et pour l'autre ; cependant, j'insisterai sur le cas des gendarmes, car ce sont des militaires et je parle ici au nom de la commission de la défense.

Les crédits de paiement ouverts aux articles 4 et 5 résultent, pour 838,5 millions de francs, d'économies réalisées sur le titre III, en raison du blocage des prix et des salaires, et de l'évolution favorable du prix du pétrole par rapport à la hausse du dollar. Il s'agit donc là d'un redéploiement interne, à l'intérieur du ministère de la défense.

La différence de 20 millions de francs représente le supplément de crédits alloués à la défense en crédits de paiement. Les ouvertures de crédits ne sont pas destinées à lancer et à payer des fabrications nouvelles, mais à faire face à des échéances correspondant à des opérations déjà engagées.

Les 858,6 millions de francs de crédits de paiement se répartissent en 254,6 millions de francs de crédits de paiement pour le titre III, donc pour des dépenses de fonctionnement, et 604 millions de francs de crédits de paiement pour le titre V. Le détail des affectations de ces sommes figure dans mon rapport écrit.

L'accroissement des dépenses ordinaires de 254,5 millions de francs est lié à des opérations extérieures. La plus grande part correspond à la nécessité de couvrir des besoins supplémentaires pour l'alimentation, l'entretien des matériels, le soutien et le fonctionnement. Il s'agit là du Liban avant tout, mais aussi de l'envoi de renforts de gendarmerie mobile en Nouvelle-Calédonie. Ces dépenses ne pouvaient pas être prévues dans le budget initial de 1982.

L'autre part de ces crédits de paiement est consacrée à des transports de permissionnaires et de militaires mutés ; à la gendarmerie pour lui permettre de prendre en compte, dès 1982, l'incorporation dans ses rangs, en 1983, de nouveaux appelés du contingent ; à l'entretien majeur des premiers Mirage et Jaguar arrivés à mi-vie ; à la couverture des dépenses liées à la liquidation de l'Institut Auguste Comte ; à une subvention complémentaire versée à la ville de Marseille pour les marins pompiers.

Les crédits de paiement ouverts au titre V s'élèvent à 604 millions de francs. Ils serviront à faire face à des paiements urgents de matériels destinés à l'armée de l'air et à l'aéronavale. Pour l'armée de l'air, 340 millions de francs sont inscrits à la section air. Ils se décomposent ainsi : électronique, 101 millions de francs ; matériel aérien, 213,8 millions de francs ; infrastructure, c'est-à-dire travaux et installation, 25,3 millions de francs. De même 49 millions de francs sont inscrits pour des matériels aéronautiques de série. Il s'agit des Super-Étendard.

Près de 390 millions de francs viendront donc soulager la trésorerie des entreprises de construction aéronautique, notamment Dassault, la S. N. I. A. S. et leurs sous-traitants.

Les crédits de paiement du titre V serviront aussi à payer des travaux de renforcement de la protection des points sensibles. La nécessité est apparue lors de certains vols d'armes. Ainsi, 63,4 millions de francs sont affectés à l'achat et à la pose de matériel d'alarme, de clôtures électrifiées, de fils de fer barbelés ou de postes de sentinelles.

Enfin, 121,9 millions de francs sont consacrés au financement de logements destinés aux gendarmes. Ils sont avant tout destinés à faire face à la poursuite et au paiement de travaux dans les casernements de la gendarmerie mobile, notamment à Narbonne et à Besançon.

Les autorisations de programme, dont le montant est de 45,85 millions de francs, sont faibles. Elles sont les bienvenues. Une somme de 40,6 millions de francs est affectée au financement du transfert et de la construction des nouvelles installations au Vaudreuil du bassin d'essais des carènes. Ce bassin est situé actuellement boulevard Victor, à Paris. Mais les terrains qu'occupent ces bâtiments doivent être libérés en vue de l'Exposition universelle de 1989.

Les autres autorisations de programme sont les suivantes : 3 millions de francs sont prévus pour l'achat d'un terrain à Carrières-sur-Seine, destiné à la construction d'un bâtiment au profit du poste de commandement de la force océano-stratégique ; 230 000 francs serviront à des acquisitions immobilières pour l'action sociale des armées et le service de santé ; 2 millions de francs sont affectés au remplacement des tentes données à la Tunisie comme secours à la suite de la récente catastrophe naturelle.

J'en viens à l'article 21. Il concerne l'attribution d'une pension de réversion au taux de 100 p. 100 aux veuves des gendarmes et des fonctionnaires de police tués en opération. Cette mesure était souhaitée par la commission de la défense et attendue par les intéressés.

M. Pierre Mager. Elle a été longtemps réclamée par les intéressés !

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. La situation actuelle mérite d'être améliorée pour plusieurs bonnes raisons.

Dans la majorité des cas, les veuves, notamment les veuves des gendarmes, ont pour seule ressource la pension de réversion représentant 50 p. 100 de la pension de retraite de leur mari. Cette pension est liquidée en prenant en compte un avancement de grade ou d'échelon. S'ajoute à cette pension un capital décès égal à un an de solde budgétaire, ce montant étant servi trois années de suite.

Dans presque tous les cas, les veuves n'ont jamais exercé d'activité professionnelle en raison de la « mobilité » de leur mari — changements d'affectation — de la vie en casernement et des affectations dans de petites localités.

Enfin, très souvent, les gendarmes tués en opération ont un nombre d'années trop faible pour que leur retraite soit bonne — à plus forte raison la pension de réversion.

La réforme envisagée propose d'attribuer aux veuves une pension d'un montant équivalent à 100 p. 100 de la solde de base du défunt, compte tenu, le cas échéant, d'un avancement de grade ou d'échelon. Par suite de la non-prise en compte des primes et indemnités diverses, les veuves percevront, en fait, 60 à 65 p. 100 de la solde totale d'activité que percevait leur mari. L'amélioration est sensible.

Mais à cause justement des observations que je viens de formuler, j'ai repris, et j'ai été suivi par la commission de la défense, la proposition faite par M. Aumont dans son rapport sur le budget de la gendarmerie. Elle consisterait à calculer la pension de réversion, non pas sur le premier échelon du grade supérieur à celui du gendarme décédé, mais sur le dernier échelon de ce grade. Cependant, en vertu des dispositions constitutionnelles, il faudrait que ce soit le Gouvernement qui propose, par un amendement, cette amélioration. L'incidence budgétaire serait faible en raison du très petit nombre des bénéficiaires.

Nous aimerions que vous précisiez, monsieur le ministre, que l'expression « tués au cours d'une opération de police » est applicable à ceux qui, blessés en cours d'action, décèdent après un délai plus ou moins long à la suite de cette action.

Nous regrettons que cette mesure très louable qui nous est proposée ne revête aucun caractère rétroactif. De la sorte, seules en bénéficieront les futures veuves. Il en résultera une très fâcheuse inégalité.

Ne pourrait-on pas imaginer un système de rattrapage pour mettre toutes les veuves à égalité? Cela a été fait dans d'autres circonstances.

M. Pierre Mauger. Exact!

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Mais en raison de l'article 42 de l'ordonnance portant loi organique sur les lois de finances, c'est au Gouvernement qu'il appartient de proposer une solution, et nous lui demandons de la faire.

Au total, ce projet de loi de finances rectificative est bénéfique pour la défense.

Même sans les retouches que nous proposons et que seul le Gouvernement peut décider d'apporter, l'article 21 accorde une compensation appréciable pour les bénéficiaires.

En ce qui concerne les crédits militaires, il est très intéressant de noter que des économies sur les chapitres de fonctionnement ordinaire vont renforcer à hauteur de 604 millions de francs les crédits d'équipements.

Pour le cas particulier de l'aviation, les crédits de paiement ajoutés au titre V, soit 340 millions de francs, sont très supérieurs aux 64 millions de francs annulés le 18 octobre. Nous sommes persuadés que cela aura un grand retentissement sur la trésorerie des entreprises et sur l'emploi.

Les promesses faites par le Premier ministre de maintenir une augmentation des crédits d'équipement de la défense de 12 p. 100 d'une année sur l'autre sont dépassées, puisque ce pourcentage est de 12,51 p. 100.

En effet, le budget initial de 1981 pour ces crédits d'équipement était de 47,686 milliards de francs; le budget final de 1982, pour ces mêmes crédits, est de 53,672 milliards.

En outre, si on compare le budget final d'équipement de 1981, qui est de 47,031 milliards de francs, et le budget final d'équipement de 1982, qui est de 53,672 milliards de francs, la progression dépasse 14 p. 100.

Ce sont des faits qui balayent certains arguments développés dans la dernière motion de censure.

Pour toutes les raisons que nous avons énumérées, les groupes de la majorité ont donné un avis favorable en commission, et nous voterons les articles 4, 5 et 21 du projet de collectif budgétaire. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget.

M. Laurent Fabius, ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs, comme il est de coutume, j'interviens presque au début de ce débat, après les excellents rapports de M. Goux — qui suppléait notre ami Christian Pierret, à qui je souhaite tous mes vœux de rétablissement, puisque je crois qu'il est souffrant...

M. Parfait Jans. Il n'est pas le seul!

M. le ministre chargé du budget. ... ainsi qu'à M. Jans (Sourires) — et après les rapports tout aussi excellents de M. Claude Michel et de M. Huyghues des Etages.

J'y répondrai soit immédiatement, soit à la fin de la discussion.

Si j'avais à résumer ce collectif de fin d'année, je dirais, puisque c'est l'essentiel, que le pari de la maîtrise budgétaire a été tenu. La présentation du projet de loi de finances rectificative de fin d'année est un exercice traditionnel, qui a au moins le mérite de permettre de prendre la mesure de la gestion budgétaire de l'année qui s'achève.

Cette année, à la différence de ce qui s'était passé en 1981 où la loi de finances initiale avait été établie par M. Barre, nous devons prendre intégralement la gestion à notre compte, ce qui nous permet de juger celle-ci sur pièces.

Pour ce faire, je me limiterai à deux séries d'observations, qui correspondent aux principaux éléments de ce collectif: d'une part, la maîtrise financière me semble assurée, prouvée à l'appui; d'autre part, toute une série de mesures sont prévues pour assurer le renouveau industriel. C'est sur ces deux séries d'observations que je bâtirai mon propos.

Le contenu de ce collectif, vous le connaissez, pour l'avoir étudié, et M. Goux l'a rappelé il y a un instant. L'exécution définitive du budget devrait se situer légèrement en-dessous de 100 milliards de francs. L'engagement que j'avais pris devant vous a donc été tenu. Ce résultat, qui n'a pas été facile à obtenir, compte tenu des incertitudes de la crise internationale, est dû à une gestion très rigoureuse. Le collectif de juin 1982 a été voté en équilibre. Par ailleurs, et cela n'a souvent pas été remarqué, les reports de crédits de 1981 sur 1982 ont été extrêmement sélectifs. A ce titre nous avons pu économiser un milliard de francs. En troisième lieu, la politique de régulation budgétaire décidée en octobre 1981 a été conduite avec le

souci de concilier le soutien nécessaire des secteurs d'activités concernées avec la limitation tout aussi nécessaire du découvert. En outre, le blocage des salaires et des prix a permis de diminuer, dans une certaine mesure, les dépenses de fonctionnement de l'Etat. Enfin, la préparation du collectif qui vous est soumis a été menée dans un esprit de grande rigueur. En effet, en dehors d'importantes dotations en capital, qui traduisent notre volonté de relancer l'investissement des entreprises publiques, et de certains ajustements des dépenses sociales, j'ai soit financé les ouvertures de crédits nécessaires par redéploiement, soit refusé purement et simplement les demandes qui m'étaient adressées.

Ces faits étant établis, mes deux séries d'observations concernant la maîtrise financière et le renouveau industriel. Sur le premier élément, surtout, les chiffres, me semble-t-il, doivent nous inciter, maintenant que nous approchons de la fin de l'année, à réinterpréter ce que les uns et les autres nous avons dit de la politique budgétaire.

En premier lieu, je note que ce collectif marque incontestablement une certaine maîtrise de l'exécution budgétaire. La loi de finances rectificative présente un total de dépenses définitives supérieur d'à peine plus de 1 p. 100 au total des dépenses de la loi de finances initiale. Or nous jouons tout de même sur des masses financières de l'ordre de 700 à 800 milliards de francs, et il n'est pas facile de tenir à 1 p. 100 près ses engagements. Quant au montant des recettes effectives, il avoisine celui de la loi de finances initiale: moins d'un milliard de francs d'écart par rapport à des masses qui, là encore, sont de l'ordre de 700 milliards de francs. Enfin, le solde d'exécution, qui devrait se situer en dessous de 100 milliards de francs, ne diffère que de fort peu — M. Christian Goux l'a rappelé — de celui de la loi de finances initiale.

Finalement, cette maîtrise, qui contraste singulièrement — j'y reviendrai pour conclure — avec les prévisions cataclysmiques de certains, est assez remarquable, d'abord parce qu'elle a été obtenue dans un contexte économique très mouvant et très difficile et aussi parce qu'elle contraste avec le passé.

Je rappelle seulement quelques chiffres, sans vouloir trop faire souffrir les représentants de l'opposition. S'agissant de l'année 1980, l'écart entre les prévisions de dépenses du budget initial et les résultats du budget final atteignait la modeste somme de 50 milliards de francs: en 1981, compte tenu des sous-estimations de nos prédécesseurs qui s'élevaient à environ 60 milliards de francs, l'écart était de 80 milliards de francs. Il est, pour 1982, d'environ 9 milliards de francs pour les charges définitives et de 4,6 milliards si l'on totalise les charges définitives et les charges temporaires.

En ce qui concerne le solde d'exécution, personne ne peut non plus sérieusement contester que des améliorations ont été apportées. La loi de finances initiale de 1975 différait de la loi de finances finale de 38 milliards de francs, en 1976, de 20 milliards. En 1977, la différence était de 18 milliards de francs; en 1978, de 25 milliards, etc. Nous avons heureusement rompu avec cette litanie des erreurs de prévision et j'espère que nous pourrions continuer dans le même sens.

M. Robert-André Vivien. Attendons la loi de règlement!

M. le ministre chargé du budget. Bien sûr.

Conformément à nos engagements, le déficit budgétaire français reste l'un des plus petits du monde. En 1982, il représente 2,8 p. 100 du P.N.B. ce qui, exception faite de la Grande-Bretagne, est le plus faible pourcentage de l'ensemble des pays industriels.

Contrairement à une idée complaisamment répandue, il n'y a pas explosion du déficit, mais quasi-stabilisation. En outre, si on cherche à prendre la mesure non seulement du déficit budgétaire proprement dit, mais de l'ensemble des déficits publics de l'Etat, des collectivités locales et de la sécurité sociale, on constate que « le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques en France », pour reprendre l'expression des techniciens, est aussi l'un des plus faibles du monde puisqu'il s'élève en 1982 à 3 p. 100 du P.N.B., contre 3,7 p. 100 aux Etats-Unis, 4 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, 11,8 p. 100 en Belgique et 12,1 p. 100 en Italie.

Le bilan de la gestion budgétaire de 1982 nous conduit, je le disais en commençant, à une certaine réinterprétation de l'évolution réelle des dépenses publiques. Certes, la présentation qui a été faite très souvent a consisté à opposer la cigale des premiers temps et la fourmi des seconds temps. Mais, à regarder l'évolution comptable et économique réelle des dépenses, on n'a pas du tout le même sentiment. On s'aperçoit, au contraire, chiffres à l'appui, que la relance par la dépense publique a été une relance de l'activité mesurée et raisonnable.

M. Jacques Marette. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre chargé du budget. Volontiers!

M. le président. La parole est à M. Marette, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Marette. Monsieur le ministre, on ne peut pas considérer isolément le déficit budgétaire. M. le président de la commission des finances l'avait rappelé dans son exposé lors de la discussion du budget, il y a donc un binôme déficit budgétaire-déficit des échanges extérieurs et déficit des paiements.

Or vous ne prenez en considération que le strict déficit budgétaire, sans compter le budget social de la nation. Vous ne pouvez pas comparer la situation de la France avec celle d'autres pays comme la République fédérale d'Allemagne, par exemple, qui ont, certes, un déficit budgétaire plus important, mais qui ont un excédent de leur balance commerciale et de leur balance des paiements. Avant 1981, si notre balance commerciale était déficitaire, notre balance des paiements était équilibrée par suite des rentrées de devises.

M. Georges Tranchant et M. Robert-André Vivien. Très bien !
M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Je remercie M. Marette de son intervention. Je suis d'accord avec lui sur un point et je l'ai déjà dit, d'ailleurs : quand on a une vision objective de la situation économique du pays, comme nous essayons tous de l'avoir, il faut non pas additionner — on n'additionne pas des choux et des carottes — mais prendre en compte simultanément la situation budgétaire et la situation du commerce extérieur. Lors du débat que nous avons eu à l'occasion de la présentation du projet de loi de finances pour 1983, j'avais bien mentionné, comme M. Marette, d'ailleurs, ou ses collègues, qu'il fallait non seulement se préoccuper de la situation budgétaire, qui me paraît satisfaisante, mais aussi de celle du commerce extérieur, qui l'est beaucoup moins.

Non pas sur le diagnostic, mais sur l'évaluation d'ensemble, je suis d'accord avec les clés de l'analyse de M. Marette.

Il n'en reste pas moins qu'en ce qui concerne la gestion budgétaire, sous réserve, c'est vrai, et M. Robert-André Vivien le rappelait à l'instant, de la loi de règlement — mais d'après les estimations dont je dispose, celle-ci devrait différer de très peu du collectif que je vous présente, — il n'en reste pas moins, disais-je, qu'en exécution, c'est-à-dire en évolution réelle, la progression des dépenses a été modérée. Alors que l'ensemble des charges définitives ont progressé en 1981 de 21 p. 100, compte tenu du rattrapage qui avait été nécessaire à cause des sous-évaluations de la loi de finances initiale, en 1982, elles n'ont progressé que de 13,5 p. 100 — disons de 13,5 p. 100 à 14,5 p. 100 : cela dépend de ce qu'on l'inclut dans ce pourcentage. Vous vous rappelez les chiffres qui avaient circulé ? 27 p. 100, etc., chiffres qui étaient fondés sur la loi de finances initiale.

Cette évolution me conduit à la réflexion suivante :

Depuis 1981, au fond, la politique budgétaire a connu trois phases.

La première se situe au tout début de l'année 1981, avec une croissance assez sensible du déficit budgétaire due, principalement, à une sous-estimation des dépenses de 1981 par le gouvernement précédent, et aussi à un ralentissement de l'activité beaucoup plus marqué que prévu. Cette croissance du déficit a permis, dans une certaine mesure, un soutien de l'activité, mais elle a correspondu, tout au moins à mon avis, à une gestion budgétaire passive.

La deuxième phase — de mai 1981 à la fin 1982 — se caractérise non par une prodigalité des dépenses, mais par une relance modérée de l'activité à travers la dépense publique. Nous avons, en effet, accepté — et revendiqué — un accroissement du déficit d'environ 16 milliards en 1981. Nous avons jugé souhaitable, dans le cadre de la loi de finances de 1982, de conforter cette relance de manière prudente, comme le montre la comparaison entre le taux de croissance des dépenses effectives de 1982 — 13,5 p. 100 — et le taux de croissance du P.I.B., qui est de 14,1 p. 100, ou comme le montre encore la quasi-stabilisation du pourcentage du déficit par rapport au P.N.B. de 1981 à 1982.

La troisième phase est celle de la poursuite du soutien de l'activité par le redéploiement de la dépense. La politique budgétaire active mise en œuvre dans le cadre de la loi de finances de 1982 a atteint en grande partie ses objectifs puisque la croissance en France est d'un point et demi supérieure à la moyenne de celle de nos partenaires et que nous avons quasiment stabilisé le chômage alors que, malheureusement, il s'est accru très fortement chez beaucoup de ces derniers. Mais, et M. Marette le rappelait il y a un instant, nous nous sommes heurtés à la fois à la fragilité de notre appareil productif, à l'accroissement du déficit extérieur et à l'absence de dynamisme de nos entreprises en matière d'investissements. Compte tenu, donc, de la médiocrité des perspectives d'activité chez nos principaux partenaires, il est devenu clair qu'une stimulation « additionnelle » de l'activité serait condamnée à l'échec. C'est pourquoi la loi de finances pour 1983 a privilégié le soutien de l'activité par la qualité de la dépense budgétaire et par la recherche d'une plus grande efficacité économique des interventions de l'Etat.

Pour résumer ce jugement un peu nouveau par rapport à ce qui a été soutenu dans cette assemblée, la politique budgétaire effective de la France en 1981 et en 1982 n'a pas été celle d'une alternance entre la cigale et la fourmi, mais bien plus, me semble-t-il, celle d'une relance mesurée et d'un soutien permanent à l'activité économique du pays.

Compte tenu du financement du déficit budgétaire de 1982, je voudrais préciser — cela intéressera notamment M. Alphan-déry qui est toujours très férù de questions monétaires, voire de monétarisme — que la création monétaire restera conforme à nos objectifs.

L'attitude du Gouvernement, M. Alphan-déry le sait, est de refuser à la fois le dogmatisme et le laxisme. Conformément à cette démarche, l'objectif de progression de la masse monétaire retenue pour 1982 s'est situé dans une fourchette d'environ 12,5 à 13,5 p. 100 qui permettait de stabiliser le taux de liquidité de l'économie à son niveau de 1981. Cet objectif sera, selon tous les éléments dont nous disposons à l'heure actuelle, atteint à la fin de cette année.

Contrairement aux critiques un peu superficielles qui sont émises de temps en temps, le montant actuel du déficit budgétaire ne se traduira pas par une pénurie de moyens de financement pour les autres agents économiques. J'entends souvent affirmer — c'est vrai de M. Alphan-déry, de M. Barre et de quelques autres — que le montant du déficit budgétaire est disproportionné avec les capacités d'épargne des autres agents économiques. Tout dépend de la définition qu'on donne de l'épargne. Celle qui est généralement retenue est qu'il s'agit de la part du revenu des ménages et des entreprises qui n'est pas consommée. C'est la définition du P.C. C. D. E.

Or, je note que, si l'on rapporte le montant du déficit budgétaire à celui de l'épargne des ménages et des entreprises en 1982, on constate, d'une part, que le déficit budgétaire représente un pourcentage de cette épargne très modéré — qui est de l'ordre de 16 p. 100 en 1982 — et, d'autre part, que ce pourcentage se trouve inférieur à ce qu'il est dans la plupart des cas à l'étranger, notamment aux Etats-Unis ou en République fédérale d'Allemagne, où il est de l'ordre de 20 p. 100.

J'en tire personnellement la conclusion que le financement du déficit budgétaire — s'il reste à ce niveau, bien sûr — peut s'opérer sans entraîner d'effet d'éviction, pour les agents économiques privés. J'ajoute que, compte tenu des mesures qui ont été prises tant en 1981 qu'en 1982 pour accroître la taille du marché obligataire, celui-ci devrait dépasser 140 milliards de francs en 1982 ; de la sorte, le financement non inflationniste de ce décuvert budgétaire devrait s'opérer sans difficulté.

Telle était la première série d'observations que je voulais formuler et si leur présentation a pu paraître quelque peu décousue, je suis persuadé qu'elles sont intéressantes pour les spécialistes que vous êtes, parce qu'elles permettent de montrer que les objectifs de maîtrise financière qui avaient été fixés ont été, à mon avis, atteints, que l'exécution des lois de finances ne correspond pas du tout à la présentation qui a été faite de nos intentions et qu'il n'y a pas de financement déraisonnable du déficit budgétaire.

Ma deuxième série d'observations concernera le renouveau industriel qui est conforté par ce collectif budgétaire.

Je rappellerai d'abord, car des renseignements avaient été, à juste titre, demandés par la commission des finances à ce sujet, le montant des crédits du collectif qui concourent au financement des entreprises publiques en laissant de côté les ajustements destinés aux régimes sociaux particuliers. Ils s'élèveront, au total, à 8 311 millions de francs et ils sont destinés à répondre à deux préoccupations majeures : le respect des engagements pris par l'Etat à l'égard des entreprises et la relance de l'activité productive, notamment dans le secteur industriel.

A la première catégorie appartiennent — comme l'a excellemment rappelé M. Claude Michel — la subvention pour exploitation de la S. N. C. F. : 324 millions d'ajustement de crédits ; 139 millions de francs pour l'exploitation des lignes Air France ; 631 millions de francs pour Charbonnages de France afin de respecter la règle annoncée par le Premier ministre, selon laquelle la collectivité accepte un surcoût du charbon national, à concurrence de 2,5 centimes par thermie en valeur 1981 ; enfin 400 millions pour les prêts à la caisse d'amortissement pour l'acier, car les pertes comptables de l'année se sont révélées largement supérieures aux prévisions.

La deuxième catégorie de dépenses comporte 6 317 millions de dotations en capital, essentiellement répartis en un milliard pour améliorer la structure du bilan de la S. N. C. F. — M. Claude Michel l'a également rappelé — et cinq milliards pour le secteur public industriel. Il s'agit évidemment d'une décision très importante. Le Gouvernement, vous le savez, a en effet fixé pour objectif au secteur public industriel un programme ambitieux d'investissement de 27 milliards de francs

au titre de 1983. Pour que ce programme soit financé dans des conditions saines, il est nécessaire que l'actionnaire apporte des fonds propres suffisants.

Le Gouvernement a donc souhaité améliorer fortement, au titre de 1982, la structure du bilan des entreprises concernées afin qu'elles abordent, dans des conditions satisfaisantes, l'année 1983 qui exigera, de leur part, un effort tout à fait particulier.

Je rappelle sur ce point que le projet de loi de finances pour 1983 prévoit déjà 7 300 millions de dotations en capital auxquels viendront se joindre des fonds propres fournis par les institutions financières sous forme, par exemple, de prêts participatifs. Des négociations sont en cours sur ce sujet entre les parties intéressées. La répartition de ces cinq milliards de francs n'est pas encore connue dans son détail avec exactitude. Elle dépendra en effet — vous le comprendrez — du contenu des contrats d'entreprises qui seront élaborés dans les prochaines semaines, après concertation attentive avec chacune des entreprises concernées. Le Parlement sera bien sûr informé dès lors que ces contrats auront pu être conclus.

Dans cette seconde catégorie de dépenses, enfin, 302 millions de francs sont prévus au titre de diverses entreprises, afin de répondre à des besoins de financement apparus en cours d'année. Il en est ainsi pour le rachat de la compagnie générale de construction téléphonique — la C.G.C.T. — pour la dotation complémentaire accordée à Air France — 50 millions de francs — et pour celle qui est demandée en faveur des sociétés de radio et de télévision : 70 millions de francs.

Cette partie du collectif s'inscrit dans la ligne de notre démarche : renforcer vigoureusement le secteur industriel français.

A propos du renouveau industriel indispensable, je voudrais, si vous le permettez, faire quatre séries d'observations.

D'abord, je souhaiterais, anticipant peut-être sur les débats de cet après-midi ou de ce soir, que l'on élimine de notre discussion trois fausses querelles, lesquelles apparaissent d'ailleurs, au fur et à mesure que les jours passent, de plus en plus dépourvus de fondement.

La première fausse querelle porte sur le point de savoir s'il faut opérer la relance par la consommation ou par l'investissement. J'ai déjà dit, comme beaucoup d'autres, ce que j'en pensais, et pourquoi le débat me paraissait un faux débat. En ce qui concerne les produits industrialisés, en effet, le marché, bien souvent, n'est pas seulement national, mais mondial et, même en situation de faible demande, il peut être nécessaire d'investir — comme cela est le cas à l'heure actuelle en France — et en raison non pas de la saturation des capacités de production disponibles, mais du vieillissement ou de l'adaptation technologique des structures de production.

Cette querelle devrait donc être rangée au magasin des accessoires. Elle a certes permis des débats homériques pendant des années et des années ; je n'ai personnellement jamais bien compris pourquoi, aujourd'hui encore moins qu'avant. Si nous étions tous d'accord pour la rayer de notre vocabulaire et, plus généralement, du vocabulaire politique, ce serait fort heureux.

Deuxième fausse querelle : celle par laquelle on oppose le secteur public et le secteur privé. En effet, il faut reconnaître — il ne s'agit ni de le regretter ni de s'en féliciter — qu'il est de moins en moins fréquent que de très grandes entreprises privées puissent se développer sans une forme ou une autre de garantie ou d'intervention de l'Etat. Cette réalité vaut pour tous les pays ainsi qu'en témoigne l'exemple d'A.E.G.-Telefunken en Allemagne. Partout, en effet, quand les marchés atteignent des tailles colossales, l'Etat, par définition, ne peut s'en désintéresser, même si les formes de son intervention sont évidemment très différentes suivant les pays.

Ainsi, je crois que, en France au moins, pour un certain nombre d'entreprises en difficulté, l'option véritable n'est pas ou n'était pas entre le contrôle public ou le contrôle privé, mais entre le contrôle public ou le contrôle international. C'est ce que nous voyons constamment autour de nous. De toute évidence, les relations dans l'industrie, entre le secteur public et le secteur privé, doivent être de plus en plus des relations de complémentarité et pas du tout des relations d'antagonisme, ce qui n'aurait strictement aucun sens.

Chaque secteur a sa place et cette querelle que l'on cherche à développer n'a aucune signification.

Enfin la troisième fausse querelle que je cherche à évacuer concerne l'opposition faite entre la reconquête du marché intérieur et la conquête des marchés extérieurs. De toute évidence, en effet, pour de nombreux produits manufacturés, les marchés sont, au minimum, européens, quand ils ne sont pas mondiaux. Chacun sait d'ailleurs que le Gouvernement a fait son choix depuis longtemps. Le Président de la République lui-même a employé cette formule qui résume excellemment notre pensée : ni protectionnisme, ni naïveté. C'est la ligne qu'il faut suivre.

Dans ces conditions, il faut, si l'on veut encourager l'industrie — nous avons commencé à le faire, mais il faudra aller encore plus loin — redéployer les financements en faveur de ce secteur. Nous avons déjà pris, grâce à votre concours, un certain nombre de mesures en cette direction.

Par exemple, vous nous avez permis de remplacer l'aide fiscale à l'investissement par l'octroi d'une possibilité d'amortissement exceptionnel de 40 p. 100, et même de 50 p. 100 dès la première année, pour les biens dont la durée d'amortissement est inférieure à sept ans. Il s'agit d'une mesure positive. La création du compte d'épargne en actions qui bénéficiera largement aux sociétés industrielles va dans le même sens. J'ajoute que le développement des prêts participatifs, qui semble être un grand succès — facilité encore par la création d'un nouveau fonds de garantie — devrait nous aider puissamment.

Mais il faudra, dans les mois et les années qui viennent, aller plus loin. Tel sera notamment l'objectif de la réforme des aides de l'Etat et de leur simplification à laquelle nous nous sommes attelés, sans l'avoir encore menée à bien. Nous devons inciter, sans relâche, le secteur bancaire à adapter son comportement vis-à-vis des entreprises industrielles et, peut-être surtout, vis-à-vis du risque industriel.

Si j'avais à résumer mon propos sur ce point, je dirais qu'il faut consentir en matière industrielle un effort à peu près équivalent à celui qui a été accompli, depuis la Libération, en matière de logement social et d'équipement collectif, en mettant à la disposition de l'industrie des ressources longues, d'un volume régulièrement croissant et d'un faible coût. Ce sera la tâche des prochains mois.

Ma troisième série d'observations, qui a une portée plus générale, touche à la gestion du secteur public.

En ce qui concerne les entreprises du secteur non concurrentiel, dont certaines connaîtront un déficit en 1982, l'objectif est le retour à l'équilibre des comptes d'exploitation. Il faut, à cette fin, que ces entreprises s'imposent les mêmes efforts de rigueur dans la gestion que ceux consentis par l'Etat tant en 1982 que pour 1983 ; il est également nécessaire — et je suis très clair sur ce point — que soit menée une politique de tarifs publics qui permette, à terme, le retour à l'équilibre des comptes d'exploitation. Il est bien évident qu'une telle politique ne peut être qu'une politique de moyen terme, mais elle doit être menée avec d'autant plus de détermination et reposer sur un principe simple : les services fournis par ces entreprises doivent être payés, par les usagers, à leur juste prix.

M. Jean-Paul Planchou. Absolument !

M. le ministre chargé du budget. Sur ce point, je me permets d'ajouter, anticipant peut-être sur un débat que nous aurons, que la gauche n'a pas beaucoup de leçons à recevoir de ceux qui se flatteraient volontiers d'une réputation de rigueur pourtant peu justifiée. Je rappelle — nous nous en serions volontiers passés — que c'est le gouvernement de nos prédécesseurs qui, pour des raisons que j'imagine mais qu'il n'est pas nécessaire de rappeler, avait bloqué les prix des produits pétroliers au cours du premier semestre 1981, malgré l'importance des hausses auxquelles il aurait fallu procéder pour représenter l'augmentation des prix du pétrole.

M. Georges Tranchant. Encore l'héritage ?

M. le ministre chargé du budget. Le retard mis à opérer ces hausses explique, pour partie au moins, le déficit actuel de certaines sociétés.

M. Pierre Weisenhorn. Il faut bien un bouc émissaire !

M. le ministre chargé du budget. J'y reviendrai pour finir si vous le voulez.

Je rappelle que, en revanche, c'est notre gouvernement qui a mis en place un mécanisme de détermination des prix des produits pétroliers, en fonction de l'évolution objective de leur coût.

En ce qui concerne les entreprises du secteur concurrentiel, c'est-à-dire, essentiellement, les entreprises industrielles récemment nationalisées, l'objectif est non seulement d'assurer leur rentabilité mais aussi de faire de ces entreprises l'instrument du renouveau industriel, dans le respect de l'autonomie de gestion. L'Etat a fait son devoir d'actionnaire en 1982 ; il le fera en 1983 en assurant à ces entreprises — en deux ans — une augmentation de leurs fonds propres de près de 23 milliards de francs : 16 700 millions à la charge du budget de l'Etat auxquels s'ajoute une participation des institutions financières publiques de 6 milliards de francs.

Il est cependant indispensable que les dirigeants de ces entreprises comprennent que, en matière de gestion à court terme et de stratégie industrielle à moyen terme, ils sont redevables du même effort de rigueur et de dynamisme que le Gouvernement. Ils en sont conscients, je le sais, mais cela devrait être encore plus manifeste.

Dès la fin de cette année toutes les entreprises auront remis leur projet de plan de développement à moyen terme. Celui-ci sera discuté avec l'Etat avant de donner lieu à engagement réciproque dans le cadre de la procédure des contrats de Plan. Le Parlement sera bien évidemment tenu informé.

Cela me conduit, et ce sera ma dernière remarque avant de conclure, à faire un commentaire plus politique sur les propos tenus par certains — je pense notamment aux responsables du rassemblement pour la République — au sujet des entreprises nationalisées.

Si j'en crois les déclarations récentes des représentants du R. P. R., et peut-être aussi de l'union pour la démocratie française, l'objectif est la dénationalisation non seulement des entreprises passées sous contrôle public, depuis mai 1961, mais également — dans certaines des propositions que j'ai lues ou entendues — de certaines entreprises qui avaient été nationalisées après la Libération par le gouvernement du général de Gaulle.

M. Francis Geng. C'est le changement !

M. le ministre chargé du budget. Le raisonnement de l'opposition, si je le comprends bien, est celui-ci : la nationalisation — dites-vous, messieurs de la droite — conduit à la perte du dynamisme des entreprises. La preuve en est que, une fois passés sous contrôle public, elles connaissent des déficits. Pour que ces entreprises retrouvent leur rentabilité, il faut donc qu'elles repassent sous contrôle privé.

J'indique simplement, et cela pourra peut-être alimenter les débats, que cette approche me paraît — j'hésite à choisir le qualificatif — ou bien simpliste, ou bien démagogique, ou bien peut-être les deux.

M. Pierre Mauger. Elle est réaliste !

M. le ministre chargé du budget. A ma connaissance, en effet, le caractère privé de l'actionnariat n'empêche pas, hélas ! toute une série d'entreprises de connaître des déficits, parfois très lourds.

Ainsi, le déficit des entreprises sidérurgiques ne date pas de leur nationalisation !

Inversement, les résultats de Renault, de la C. G. E., de Saint-Gobain ou de Rhône-Poulenc ne se comparent pas défavorablement à ceux des entreprises privées du même secteur.

M. Pierre Weisenhorn. C'est normal avec toutes les subventions qu'elles reçoivent !

M. le ministre chargé du budget. Telle est la première remarque que je voulais formuler.

Ensuite, je souhaite aller plus loin en prenant l'opposition à son propre raisonnement. A quoi, à qui et comment, pourraient être, le cas échéant, vendues les entreprises industrielles du secteur nationalisé ? Comment se feraient les appels indispensables au financement nouveau ?

Ou bien — certains d'entre vous ont peut-être cette idée — il s'agirait de vendre ces entreprises nationales ou une partie d'entre elles à des investisseurs étrangers.

M. Pierre Métais. Bien sûr !

M. le ministre chargé du budget. Cette solution reviendrait indiscutablement à brader le patrimoine national et à nous condamner au sous-développement industriel et économique. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Raymond Douvère. Ils n'ont que cela en tête !

M. Francis Geng. Quelle caricature !

M. le ministre chargé du budget. Je vais poursuivre mon raisonnement et cela fera peut-être disparaître quelques sourires.

Ou bien, je le répète, en disant que vous voulez dénationaliser, vous souhaitez vendre les entreprises nationales à des concurrents étrangers...

M. Alain Madelin. Nous voulons les rendre aux Français !

M. le ministre chargé du budget. ... ou bien — et c'est une autre possibilité à laquelle on peut penser — vous souhaitez vendre ces entreprises nationales à d'autres entreprises françaises.

M. Alain Madelin. On vous expliquera !

M. le ministre chargé du budget. Ce serait indiscutablement favoriser une concentration industrielle donnant naissance à des monstres ingérables. Au demeurant, je me demande quelles seraient les entreprises capables d'absorber les entreprises nationalisées actuelles. Proposerait-on, par exemple, à Peugeot d'absorber le groupe Renault ?

M. Jacques Marette. Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. le ministre chargé du budget. Je tiens à achever mon raisonnement, si vous le voulez bien.

Ou bien alors, troisième possibilité, demanderez-vous aux salariés — j'ai entendu cette proposition — et aux épargnants de devenir les actionnaires de ces entreprises ? Mais c'est alors, mesdames, messieurs les députés, que se révélerait la contradiction profonde des suggestions de l'opposition.

En effet, soit ces entreprises sont mal gérées ; elles sont déficitaires et ce que l'on propose aux épargnants et aux salariés est un marché de dupes. Soit elles sont en bonne santé et elles réalisent des profits. Mais alors pourquoi les dénationaliser, puisque la preuve aura été apportée que le contrôle public ne nuit pas — tout au contraire ! — à leur rentabilité ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Christian Goux, président de la commission, rapporteur général suppléant. Très bien !

M. Pierre Mauger. Monsieur Goux, vous devez être un sacré gestionnaire pour trouver cela très bien !

M. le ministre chargé du budget. Bref, messieurs de l'opposition, je crois qu'il y a dans ce slogan beaucoup de démagogie. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Lorsque vous proposez comme cela en bateleurs d'estrade, la dénationalisation...

M. Alain Madelin. Nous demandons la « désétatisation » ce n'est pas pareil !

M. le ministre chargé du budget. ... vous avez trois idées en tête : ou bien brader les entreprises nationales à la concurrence étrangère, ou bien créer des monstres ingérables qu'aucune entreprise française ne pourrait d'ailleurs reprendre...

M. Edmond Alphandéry. C'est vous qui créez ces monstres !

M. le ministre chargé du budget. ... ou bien dire aux salariés de ces entreprises : il faut que vous réinvestissiez dans l'entreprise une partie des salaires que vous avez perçus, pour les augmentations de capital.

M. Pierre Mauger. Vous savez très bien que ce n'est pas du tout notre raisonnement ! Vous êtes de mauvaise foi !

M. le ministre chargé du budget. Je laisse aux employés de Renault et d'autres entreprises le soin de juger ces propositions ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Je savais que cela provoquerait un débat, mais, après tout, c'est l'objet de notre réunion.

M. Jacques Marette. Laissez-moi vous interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Vous interviendrez tout à l'heure.

M. Jacques Marette. Vous refusez le débat !

M. le ministre chargé du budget. Non, pas du tout.

M. le président. Mes chers collègues, laissez M. le ministre terminer son propos.

M. Pierre Mauger. On ne peut pas le laisser dire des choses inexactes !

M. le ministre chargé du budget. Dans un instant nous serons saisis, par l'aimable entremise de M. Alphandéry, d'une question préalable.

M. Jacques Marette. Monsieur le ministre, vous avez traité d'un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

M. le ministre chargé du budget. Si, c'est à l'ordre du jour, la preuve en est que M. Alphandéry va s'exprimer pendant une heure.

M. Jacques Marette. Je vous parle de ce que vous venez de dire et qui n'a rien à voir avec le sujet ! Laissez-nous, au moins, la possibilité de nous exprimer.

M. le président. Monsieur Marette, laissez terminer M. le ministre. Lorsque vous avez voulu l'interrompre tout à l'heure il vous y a autorisé, mais on ne peut pas recommencer à tout propos !

M. Jacques Marette. Il veut sans doute parler tout seul des projets de l'opposition.

M. Pierre Mauger. D'ailleurs comment peut-il les connaître ?

M. le président. L'opposition va intervenir. Elle aura donc tout le temps de s'exprimer !

Veuillez poursuivre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé du budget. Monsieur Marette, vous savez que je fais toujours en sorte que le débat puisse s'instaurer. Tout à l'heure, vous interviendrez certainement.

M. Jacques Marette. Je ne vous demande que deux minutes !

M. le ministre chargé du budget. Il n'est pas bien aimable à l'égard de votre collègue M. Alphandéry de prétendre que nous allons être privés d'un débat alors qu'il est inscrit pour soixante minutes. Si en soixante minutes il n'a pas le temps de répondre à ce que je viens de dire, c'est vraiment désespérant.

M. Jacques Marette. Mais il n'interviendra que sur le collectif !

M. Claude Michel, rapporteur pour avis. M. Marette n'a pas confiance en M. Alphandéry !

M. le ministre chargé du budget. Nous serons dans un instant saisis d'une question préalable. J'en parle maintenant parce que je n'ai pas l'intention de reprendre la parole.

Monsieur Alphandéry, je crois que rarement l'expression « question préalable » a été mieux justifiée. Car si dans votre esprit il s'agit véritablement d'une question préalable, c'est la preuve que vous ne pouvez pas admettre — vous l'avez d'ailleurs

démontré dans le passé — que, présentant en fin d'année un collectif budgétaire, le Gouvernement de la gauche, le Gouvernement de la France se tient, à 1 p. 100 près, aux prévisions qu'il avait faites en début d'année. A vrai dire, c'est non pas une question préalable mais une catastrophe préalable que vous annoncez en permanence.

Cette attitude est, me semble-t-il, tout à fait révélatrice d'un état d'esprit.

Pendant des années et des années, quand nous étions dans l'opposition et depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons entendu des propos selon lesquels nous faisons certes preuve de générosité sociale, mais nous n'étions pas capables de gérer financièrement les affaires.

M. Pierre Mauger. Vous en donnez la preuve !

M. le ministre chargé du budget. Si vous avez lu et étudié attentivement les documents — c'est sans doute le cas de la plupart d'entre vous — vous devez constater que, nous étant engagés à rester en-dessous de 3 p. 100 de déficit, le plus petit déficit de tous les pays du monde à l'exception de la Grande-Bretagne, nous en apportons la preuve sur pièces en fin d'année.

M. Pierre Mauger. Vous n'avez pas réalisé ce que vous aviez promis.

M. le ministre chargé du budget. Le fondement de votre question préalable, qui est une question intellectuelle, une déformation d'esprit, est que vous ne pouvez pas admettre que nous tenions nos engagements en matière financière.

Ma seconde observation a trait à la discussion que nous avions il y a un instant...

M. Jacques Marette. Il n'y a pas de discussion ! On ne peut pas s'exprimer ! (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Vous aurez la parole tout à l'heure, monsieur Marette !

M. André Laignel. N'ayez pas l'air frustré, monsieur Marette !

M. Parfait Jans. Monsieur Marette, quand vous étiez ministre, vous ne vous laissiez pas interrompre !

M. Jacques Marette. C'est faux !

M. le président Je vous en prie, mes chers collègues, laissez parler M. le ministre !

M. le ministre chargé du budget. On nous dit que notre exposé n'est pas complet car nous parlons du budget mais nous ne disons rien de tout ce qui est en dehors, des entreprises publiques, par exemple...

M. Edmond Alphonandéry. Vous ne m'avez pas encore entendu, monsieur le ministre !

M. le ministre chargé du budget. ... et qui si l'on agrègeait le tout, on s'apercevrait que le déficit est plus élevé.

Ce raisonnement n'a pas beaucoup de sens.

Lorsque l'on parle des administrations publiques, on se réfère en général — c'est le cas de l'O. C. D. E. — à leurs besoins de financement. Or, en 1982, d'après les prévisions de l'O. C. D. E., le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'élèvera à 3 p. 100 du produit intérieur brut ; selon les miennes, il sera de 2,9 p. 100, mais même s'il devait atteindre 3 p. 100, il serait exactement dans les limites de l'épure.

On nous reproche — je le lis dans les journaux, je l'entends — d'omettre le déficit des entreprises publiques. Ce raisonnement relève d'une contradiction intenable parce que derrière le choix comptable se profile en réalité un choix politique. Sur ce point, je veux être très clair.

Pour nous, les entreprises publiques, qu'il s'agisse des anciennes ou des nouvelles, sont réellement des entreprises. Elles disposent d'une autonomie de gestion. Or, pour l'opposition, ces entreprises sont, paradoxalement, sinon des administrations, du moins des entités assimilables à des administrations et elle est donc conduite à comptabiliser leurs résultats avec ceux des collectivités locales ou de l'Etat.

Il existe entre nos conceptions une différence de principe. On ne peut pas à la fois, suivant la thèse de l'opposition, réclamer l'autonomie de gestion des entreprises nationales, un fonctionnement conforme aux règles de l'économie de marché et, simultanément, nous demander d'inclure leurs comptes dans ceux des administrations.

Il faut donc choisir, et c'est ce à quoi je vous invite, messieurs de l'opposition.

Où bien il faut faire un agrégat de tout — ce qu'aucun pays au monde ne fait — mais alors, selon cette conception les entreprises nationales deviennent des administrations. (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Où bien, selon la thèse qui a toujours été celle du Gouvernement et de la gauche, ces entreprises doivent devenir une force de frappe industrielle et elles doivent être autonomes ; il n'est dès lors pas légitime d'assimiler des comptes qui ne peuvent pas l'être.

Je conclus de votre choix que vous considérez que ces entreprises devraient être bureaucratisées, ce qui, pour des défenseurs théoriques du libéralisme, me paraît paradoxal. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Inutile de vous dire que le Gouvernement ne suivra nullement l'opposition dans cette pétition de principe. C'est un choix non seulement comptable mais politique.

Mesdames, messieurs les députés, au cours de la discussion de ce collectif budgétaire qui ne sera pas très longue, même si elle doit être nourrie, et à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi de finances pour 1983 — tout est un éternel travail de Pénélope — nous allons citer des chiffres. Mais au-delà je souhaite que l'on discerne l'essentiel. L'essentiel, selon le Gouvernement, est que nous demandons des efforts aux Français dans une période difficile. Nous le reconnaissons très honnêtement. Mais ces efforts ont un objectif. Tous les pays devront faire face, non pas comme on le dit parfois, dans les trois mois, dans les six mois ou dans l'année qui viennent, mais à longue échéance, à une période très difficile. La France ne s'en sortira, et elle peut s'en sortir, qu'avec...

M. Pierre Mauger. Le départ des socialistes !

M. le ministre chargé du budget. ... une grande ambition industrielle. Une telle ambition suppose des financements et des efforts. Or ces efforts ne pourront être relâchés au bout de quelques mois.

La seule contrepartie que nous puissions et que nous devons assurer à nos concitoyens, est que ces efforts soient fondés sur une base de justice sociale et non, comme on le dit parfois, sur la rigueur pour la rigueur — ce qui n'a aucun sens — mais sur la rigueur pour le renouveau économique.

Je pense que ce projet de collectif qui m'a permis, au-delà de son seul contenu, de développer quelques propos plus généraux, va dans ce sens. Il confirme, sans apporter de dispositions nouvelles sur ce point, l'effort de justice fiscale engagé depuis maintenant dix-huit mois. Il approfondit la notion de rigueur dans la gestion des comptes publics. Il donne enfin les moyens complémentaires du renouveau industriel. C'est pourquoi je crois, mesdames, messieurs les députés, qu'il est utile.

Je remercie d'avance la majorité de son soutien et j'estime que la question préalable de l'opposition doit être rejetée. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. M. Alphonandéry et les membres du groupe union pour la démocratie française opposent la question préalable en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Alphonandéry.

M. Edmond Alphonandéry. Deux cent cinquante pages de chiffres et de tableaux sans exposé des motifs, auriez-vous, monsieur le ministre, compte tenu de la minceur des arguments que vous venez de développer, renoncé, à l'occasion de ce collectif, à expliquer votre politique ?

Vous prenez les devants et vous tentez de masquer à nos compatriotes la fable de la cigale et de la fourmi, que vous êtes en train de jouer devant eux.

Monsieur le ministre, je reconnais que, pour expliquer votre politique, la tâche est rude.

Il faut rappeler quelques-uns des propos que vous teniez l'an dernier à cette tribune.

Vous disiez à nos compatriotes que la création de 200 000 postes de fonctionnaire, l'augmentation brutale des salaires, tout comme le versement généreux de prestations sociales étaient les meilleurs antidotes contre le chômage. Il fallait, nous disiez-vous avec autorité et détermination, injecter du pouvoir d'achat pour réactiver la production et créer des emplois. C'est d'ailleurs ce que vous avez tenté de faire tout au long des collectifs qui ont précédé celui-ci.

Or, aujourd'hui, alors que vous affirmez *urbi et orbi* — et encore tout à l'heure — que vous n'avez pas changé de cap, alors que la crise internationale est toujours là et que, comme l'an dernier, elle menace de durer encore de nombreux mois, alors que la lutte contre le chômage reste — du moins je le suppose — votre objectif prioritaire, vous nous présentez une politique qui dans sa forme, sinon dans son application, prend des aspects rigoureusement contraires à celle que vous pratiquiez il y a un an. Alors que la production des entreprises chute et que, si l'on suit votre raisonnement version 1981, il faudrait la soutenir, vous annulez dans ce collectif des crédits budgétaires importants déjà votés. Vous ne cessez de clamer que vous avez remporté une belle victoire en limitant le déficit budgétaire à 100 milliards de francs pour 1982 alors que, l'an dernier, vous le poussiez volontairement vers ce sommet, par un bond vertigineux, auquel vous attribuez des vertus curatives contre le chômage.

Bien que nous ayons dépassé les deux millions de sans-emploi, vous bloquez les salaires, vous laissez entendre qu'il n'y aura pas d'amélioration du pouvoir d'achat, vous amputez de

nombreuses prestations sociales. Et, l'an dernier à la même époque, monsieur le ministre, n'est-ce pas, vous vantiez les mérites de la relance sociale — le terme n'est pas de moi — théorie qui consistait justement à faire baisser le chômage par une augmentation des rémunérations !

Je n'aurai pas beaucoup de peine, mes chers collègues, à résoudre ce paradoxe selon lequel le Gouvernement, poursuivant le même but, donne apparemment le sentiment de faire aujourd'hui le contraire de ce qu'il faisait hier. C'est tout simplement parce qu'il a engagé des paris hasardeux qu'il a perdus. Et comme il ne veut pas perdre la face, il tente de voiler son échec derrière le paravent de quelques statistiques que vous avez prestement exploitées, monsieur le ministre. Mais ce discours d'impressionnisme personnel, car la réalité est là et aucune rhétorique, aussi habile soit-elle, ne parviendra à la masquer.

Ces paris que vous avez pris en 1981, je crois les avoir décrits avec objectivité, il y a un an, dans mon intervention à cette tribune, au nom de mon groupe politique, lors de la discussion sur le projet de loi de finances de 1982. Je vous renvoie, monsieur le ministre, au *Journal officiel*.

De l'énorme déficit budgétaire et des majorations de prestations multiples vous escomptiez donc une relance de la production et une baisse du chômage. Vous aviez pris des précautions, nous disiez-vous, pour que cette relance s'opère dans la désinflation et pour qu'elle soit « économe en commerce extérieur », c'est-à-dire qu'elle ne creuse pas un déficit, qui était une des séquelles du second choc pétrolier. J'avoue que je ne prenais pas beaucoup de risques; en vous fixant rendez-vous pour établir un bilan un an plus tard.

En fait de relance, la production industrielle, après un léger frémissement que ne pouvait pas manquer de provoquer l'emploi d'un tel arsenal, s'est mise à chuter de nouveau. Sur la base 100 pour 1970, elle atteignait 131 en septembre 1981 — bâtiment et travaux publics exclus. Elle est à l'indice 126 en septembre 1982, un an plus tard. Le marasme atteint plus particulièrement des secteurs comme l'industrie énergétique, les industries de base ou de biens intermédiaires, les industries d'équipement, le bâtiment et les travaux publics, qui régressent en un an respectivement de 10,2 p. 100, de 6,6 p. 100, de 3,7 p. 100 et de 4,4 p. 100. La liste pourrait être allongée.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les effectifs salariés dans l'industrie et le commerce aient chuté de 0,8 p. 100 de juillet 1981 à juillet 1982. Voilà une évolution qu'avec son sens de l'humour bien connu notre Premier ministre vient de qualifier sur les ondes de « feu vert » pour l'avenir.

Je sais bien que vous allez invoquer la conjoncture internationale. On doit admettre qu'elle ne vous a pas aidé, monsieur le ministre, pas plus, d'ailleurs, qu'elle n'aide nos voisins ou qu'elle n'a aidé les gouvernements qui vous ont précédé. Pour tenter de vous disculper, vous faites état — et le rapporteur général a abondamment utilisé cet argument en commission des finances — des prévisions optimistes de certains conjoncturistes qui vous ont inspiré lorsque vous avez élaboré votre budget.

Je répondrai d'abord que vous n'en êtes pas plus excusable pour autant. La conduite d'une économie par des temps difficiles impose la prudence et ne saurait prendre appui sur des conjectures qui s'avèrent, en définitive, fragiles puisqu'elles apparaissent erronées à l'expérience.

Je vous répondrai ensuite que votre faute est d'autant plus grave que nos principaux partenaires étrangers pratiquaient une politique opposée à la vôtre. Avaient-ils, eux, de meilleures prévisions à leur disposition, ou étaient-ils, tout simplement, plus prudents ?

Je vous répondrai enfin, monsieur le ministre, que la conjoncture internationale de 1982, aussi déprimée soit-elle, et quels que soient les motifs légitimes d'inquiétude qu'elle peut susciter, ne présente pas cependant que des aspects négatifs. Or, votre politique Inconsidérée de relance a empêché notre économie de bénéficier spontanément de la désinflation mondiale qu'accompagne la baisse du prix du pétrole et des matières premières.

Si la relance de la production n'est pas au rendez-vous, en revanche les méfaits de la relance y sont bel et bien, c'est-à-dire le déficit du commerce extérieur, la chute de notre monnaie et l'inflation.

Des trois paris que vous avez pris, monsieur le ministre, celui du commerce extérieur était, bien sûr, le plus insensé. Comment imaginer que cette stimulation de la consommation puisse empêcher une relance de nos importations ? Dans le même temps d'ailleurs, le reste de la politique mise en œuvre à l'égard des entreprises, qui minait leur compétitivité, contribuait évidemment à détériorer nos exportations. Aussi, l'absence de reprise internationale n'a-t-elle fait qu'accroître le mouvement que vous avez mis en marche et qui conduit allègrement le déficit de la balance commerciale vers le sommet des 100 milliards de francs en 1982.

Pour ce qui est enfin de l'inflation, je reconnais, monsieur le ministre, que le rendez-vous a été avancé. Votre relance de la consommation ne pouvait évidemment qu'activer la hausse des prix. Partant, à l'automne 1981, d'une pente qui était légèrement supérieure à 14 p. 100, on pouvait tabler, un an plus tard, sur une inflation encore plus élevée. Il n'était pas difficile, dans ces conditions, de prévoir — comme je l'ai, d'ailleurs, fait à l'époque, à cette tribune — un retour au blocage généralisé des prix. Mais la conjoncture internationale a été telle que le déficit de notre commerce extérieur s'est creusé plus fortement et plus rapidement que prévu. Vous n'avez pu éviter la dévaluation du franc en juin, et vous avez alors bloqué immédiatement les prix et les salaires, si bien que, pendant tout le second semestre, l'évolution de l'indice des prix n'est plus significative de l'inflation.

Aujourd'hui, monsieur le ministre, les faits sont là : vous avez bien évidemment perdu vos trois paris.

Lorsqu'on perd un pari, on doit régler sa dette. Or, monsieur le ministre, si, vous, vous êtes toujours en fonction, ce sont les Français qui paient la facture à votre place. Et ce sont les plus vulnérables, ceux qui, paradoxalement, devraient être l'objet d'une particulière sollicitude de votre part, qui sont les plus touchés : les chômeurs, les retraités, les familles nombreuses.

Vous n'avez pas réussi à gagner votre pari sur l'emploi. Celui-ci consistait à espérer que, grâce à la relance, le système de l'assurance chômage s'équilibrerait de lui-même par une chute du nombre de personnes à indemniser. Aussi en êtes-vous réduit aujourd'hui à diminuer les prestations accordées aux chômeurs !

Voulez-vous quelques exemples, monsieur le ministre ? L'allocation forfaitaire versée aux primo-demandeurs d'emploi, l'allocation de base versée aux licenciés non économiques, l'allocation spéciale versée aux licenciés pour cause économique, toutes ces allocations diminuent...

M. Dominique Frelaut. C'est le patronat qui est responsable !

M. Edmond Alphandéry. ... et leur durée d'indemnisation est elle aussi réduite.

A l'exclusion des chômeurs âgés de longue durée, dont l'allocation de fin de droits sera, elle, revalorisée, tous les autres chômeurs connaîtront une amputation de leurs allocations à partir du début de 1983.

Mais ce n'est pas suffisant ! Il faut encore que vous vous attaquiez au régime des préretraites. En effet les nouveaux bénéficiaires ne recevront plus que 65 p. 100 du salaire brut et non plus 70 p. 100. De plus, à partir de soixante ans, ils devront subir le nouveau régime de la retraite à soixante ans, qui sera pour eux, évidemment, une régression.

Et ce n'est pas tout ! Il faut encore faire payer les salariés, dont la cotisation passe de 0,84 p. 100 à 1,32 p. 100, faire payer aux fonctionnaires une contribution de 1 p. 100 de leur rémunération, élever la part patronale de 2,76 p. 100 à 3,48 p. 100.

Et la liste n'est pas encore complète : le déséquilibre des comptes de la sécurité sociale, auquel votre politique de relance a largement contribué, l'augmente encore.

M. Dominique Frelaut. L'héritage !

M. Edmond Alphandéry. Les chômeurs doivent dorénavant cotiser à l'assurance maladie, les préretraités voient leurs cotisations d'assurance maladie s'aligner sur celles des salariés en activité. Le point supplémentaire de cotisation d'assurance-maladie payé par tous les salariés actifs, dont la suppression était promise, a été rétabli au 1^{er} janvier 1982.

M. Dominique Frelaut. Monsieur Alphandéry, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Edmond Alphandéry. C'est un gouvernement que vous soutenez, monsieur Frelaut, qui a fait adopter de telles dispositions !

M. Paul Mercieca. Vous n'êtes pas pour le dialogue !

M. Edmond Alphandéry. J'ai beaucoup d'amitié pour M. Frelaut, mais je préfère développer mon exposé intégralement. Il me répondra et je lui répondrai.

M. André Laignel. M. Alphandéry a peur de se tromper dans ses chiffres !

M. Edmond Alphandéry. Non, je veux tout simplement continuer à citer d'autres dispositions de régression sociale : le forfait hospitalier que vous allez faire payer aux malades, le dé plafonnement de la cotisation d'assurance veuvage, un remboursement moins favorable de nombreux médicaments, la réduction de plusieurs prestations familiales comme l'allocation prénatale pour le troisième enfant.

Monsieur le ministre, que deviennent vos promesses dans tout cela ? Où est, par exemple, l'amélioration du remboursement des frais d'optique médicale, ou la retraite à soixante ans qui, telle que vous l'avez conçue, n'est en réalité qu'un fonds national de solidarité amélioré ?

La facture sociale de vos erreurs est lourde à supporter par tous les Français. N'ayons pas peur des mots : c'est une véritable politique de régression sociale à laquelle vous êtes conduit aujourd'hui. L'échec de votre politique de relance ne limite malheureusement pas ses effets à ce désastre social.

Pour contenir le déficit budgétaire de cette année dans la limite des 100 milliards, vous devez annuler 14,5 milliards de crédits de paiement votés dans la loi de finances initiale.

Lorsque, à l'automne 1981, vous avez mis en œuvre votre politique de déficit budgétaire, comme elle était fondée, et vous l'avez avoué par la suite, sur le pari hasardeux de la relance internationale, vous auriez dû prendre l'élémentaire précaution de vous réserver une position de repli en cas d'échec. Il vous était alors facile de mettre en place un système de création, échelonnée dans l'année, des 200 000 emplois publics, ce qui vous aurait permis, en annulant par exemple les créations de postes du quatrième trimestre de 1982, de réaliser des économies de fonctionnement.

Mais votre imprévoyance, qui est d'ailleurs d'autant plus impardonnable que l'opposition n'a cessé depuis juillet 1981 de vous alerter sur les risques que vous prenez, vous oblige maintenant à accentuer encore les défauts de la loi de finances initiale en sabrant les seules dépenses compressibles qui sont en fait des dépenses d'équipement : les dépenses militaires qui régressent de 4 milliards de francs, l'abattement de 25 p. 100 des autorisations de programme sur tous les crédits d'Etat, qui touche, pour citer un exemple qui m'est cher, celui de l'agriculture, des équipements aussi indispensables que l'électrification rurale, le remembrement, l'assainissement, l'hydraulique ou l'adduction d'eau.

Dans ce climat d'inquiétude et de souffrance, quel langage tenez-vous aux Français ? Vous leur présentez certains chiffres obtenus artificiellement et qui, isolés de leur contexte, cherchent à faire illusion. Dans votre habillage de la réalité vous devriez, me semble-t-il, prendre plus de précautions. Car si certains Français acceptent peut-être encore de vous reconnaître le droit à l'erreur, je ne suis pas sûr qu'il s'en trouvera beaucoup pour vous accorder le droit au mensonge.

Qu'en est-il, mes chers collègues, de ces prétendus « feux verts » que le Premier ministre ferait bien de regarder à deux fois s'il veut éviter l'accident ? Qu'il n'oublie pas qu'il a de nombreux passagers dans sa voiture et que ceux-ci préfèrent que le conducteur sache distinguer un feu rouge d'un feu vert !

Le déficit du budget de 1982, d'abord, et je répondrai longuement, à ce propos tant à l'intervention de M. Christian Goux qu'à la vôtre. Vous annoncez ce soir, comme un cri de victoire, que vous avez gagné votre pari et que les 100 milliards de francs de déficit ne seront pas atteints cette année. Vous chiffrez le découvert à 98 919 millions de francs. Qu'il soit dit clairement que ce chiffre n'a aucune signification. D'ailleurs nous sommes d'accord sur ce point, je crois l'avoir compris en vous écoutant. Tout dépend évidemment des sommes que vous décidez de budgétiser et de celles que vous laissez à la porte du budget.

Permettez-moi de citer deux exemples précis qui montrent à quelle gymnastique le Gouvernement a dû se livrer pour contenir le déficit du budget à 100 milliards de francs.

Dans ce collectif, vous avez prévu une somme de 2 240 millions de francs pour couvrir le déficit de l'U.N.E.D.I.C., mais vous savez pertinemment que ce chiffre ne suffira pas à couvrir le déficit des caisses de chômage. En dépit de 25 milliards de francs de subvention auxquels s'ajoutent d'ailleurs les 6 milliards de subvention exceptionnelle, il restera encore un découvert en fin d'année de 5 milliards de francs qui se décompose en 3 593 millions de francs de déficit de 1982 et 1 761 millions de francs de déficit de 1981 reporté sur 1982.

Monsieur le ministre, je ne crois pas que vous puissiez nier ces chiffres car ils sont exacts.

M. le ministre chargé du budget. Cela n'a rien à voir !

M. Edmond Alphandéry. Pour couvrir le déficit antérieur, l'U. N. E. D. I. C. doit déjà emprunter 4 400 millions de francs en 1982. C'est ce que l'on appelle de la cavalerie. Ces emprunts servent à couvrir des prestations de chômage, ce qui fait que les cotisations de chômage contribuent curieusement à rembourser les emprunts nécessaires pour verser les prestations. Voilà ce que les salariés qui cotisent à l'U. N. E. D. I. C. doivent savoir.

Quant au déficit de 5 milliards de francs restant en fin d'année — j'attends de vous un démenti — comment allez-vous le couvrir ? Par de nouveaux emprunts qui vont s'ajouter à celui de 4 400 millions déjà lancé ? Par des avances de trésorerie de l'Etat ? Pourquoi ne pas avoir inscrit dans votre collectif non seulement les 2,5 milliards de francs de subvention à l'U. N. E. D. I. C., mais les 7,5 milliards de francs qu'il aurait fallu inscrire pour couvrir la totalité du déficit de cet organisme ?

M. le ministre chargé du budget. Invention pure et simple !

M. Edmond Alphandéry. De toute façon, il faudra bien financer ce déficit. Son impact sur le marché des capitaux sera le même que si vous aviez inscrit cette somme en découvert du budget de

l'Etat, à cette différence près que les cotisants devront payer en plus les intérêts. Pourquoi avez-vous sous-évalué cette subvention ?

M. le ministre chargé du budget. Elle n'est pas sous-évaluée ! Parlez de ce que vous connaissez !

M. Edmond Alphandéry. La réponse est évidente : vous vouliez pouvoir annoncer un déficit de fin d'année inférieur à cent milliards de francs.

M. André Laignel. Mais c'est faux !

M. Edmond Alphandéry. Le ministre pourra me répondre tout à l'heure. J'attends d'ailleurs sa réponse !

Autre exemple : vous avez inscrit une somme de 385 millions de francs à verser à la S. N. C. F. en compensation des pertes de recettes pour retard des hausses de tarifs voyageurs. C'est honnête mais cela prouve que, contrairement à ce que vous venez de dire, vous avez omis le problème du déficit des entreprises publiques dans votre collectif. C'est honnête car le blocage des tarifs de chemin de fer n'a évidemment pas amélioré les finances de cette société. Mais pourquoi vous être arrêté en si bon chemin ? E. D. F., par exemple, annonce un déficit pour 1982 de huit milliards de francs. Or le budget prévisionnel pour 1982 de cet établissement a été présenté en équilibre avec une hausse des tarifs de 15 p. 100 au 1^{er} janvier 1982. Vous savez tout cela, monsieur le ministre. Une hausse de 10 p. 100 seulement a été accordée au 1^{er} mars. Pourquoi le Gouvernement n'a-t-il pas tenu compte du cri d'alarme lancé par la direction d'E. D. F. dès le mois de juillet, laquelle vous alertait alors sur les conséquences catastrophiques que ne manquerait pas d'avoir le report d'une hausse des tarifs de 10 p. 100 qu'il aurait fallu appliquer dès le 1^{er} août ? En définitive, il n'y a eu qu'une augmentation de 3,5 p. 100 des tarifs au 1^{er} décembre, ce qui laisse un trou qu'E. D. F. devra financer par appel au marché financier international. En effet, l'Etat opère une telle ponction du fait de son déficit budgétaire qu'il faut bien aller chercher ailleurs les capitaux nécessaires. Ainsi, la part de la dette en devises d'E. D. F. passera de 28 p. 100 en 1980 — ce qui explique un peu ce que vous avez dit tout à l'heure — à 40 p. 100 en 1982.

Pourquoi n'avoir pas inscrit dans ce collectif, comme vous l'avez fait pour la S. N. C. F., une subvention d'équilibre en faveur d'E. D. F., ce qui lui aurait permis d'éponger les conséquences de votre politique de blocage des tarifs publics ? La réponse est simple : là encore, vous sacrifiez cet établissement à un effet d'annonce, vous voulez pouvoir affirmer que votre déficit pour 1982 n'atteint pas les cent milliards de francs.

La même analyse s'applique d'ailleurs à Gaz de France dont le budget prévisionnel pour 1982 était en équilibre avec une hausse des tarifs de 10 p. 100 au 1^{er} janvier et qui va connaître en fait un déficit de trois milliards de francs en fin d'année.

Et on pourrait allonger la liste des entreprises publiques qui connaîtront de par votre refus de réajuster en temps opportun les tarifs un déficit d'exploitation qu'elles devront couvrir sur le marché financier.

Vos cent milliards dont vous semblez si fier poussent ainsi les entreprises publiques à faire de la cavalerie. A moins, bien sûr, que pour équilibrer leurs comptes d'exploitation, elles n'utilisent les dotations en capital que vous leur octroyez par ailleurs. Mais alors, comment financeront-elles leurs investissements ? Que deviendra votre prétendue politique de relance de l'investissement public dont vous faites tant de cas ?

Monsieur le ministre, vos cent milliards n'ont pas de signification. A vouloir masquer la réalité, vous créez par ailleurs des problèmes autrement plus graves que le simple dépassement de l'impasse initiale.

Dans ces conditions, les quelques réflexions ironiques que vous avez formulées sur les prévisions de l'opposition quant au déficit de 1982 se retournent contre vous. Certes, si nous avions prévu une majoration du découvert, c'est parce que nous savions que vous ne pouviez pas gagner le pari de la relance et donc qu'il y aurait des moins-values fiscales d'une part et des dépenses supplémentaires, comme celles concernant le chômage, d'autre part.

Votre collectif nous donne aujourd'hui dramatiquement raison car ces moins-values fiscales apparaissent par exemple sur l'impôt sur le revenu ou sur la T.V.A. et je viens de préciser les sommes qu'il faudrait inscrire pour couvrir intégralement le déficit de l'U. N. E. D. I. C.

Aussi, si nous parlions de la même chose, c'est-à-dire si nous comparions le déficit initial de 95 milliards avec les chiffres qui auraient été obtenus dans le cadre d'une application intégrale de la loi de finances de 1982, les montants avancés par certains députés de l'opposition — 120 ou 130 milliards — ne seraient-ils pas aussi éloignés de la réalité que vous le dites.

M. le ministre chargé du budget. N'importe quoi !

M. Jean-Pierre Balligand. C'est malhonnête !

M. Edmond Alphandéry. Car en cours d'année, vous modifiez par arrêté la loi de finances initiale en supprimant des milliards de crédits. Certes, vous en ajoutez d'autres, mais, parmi les derniers, certains auraient dû inévitablement s'ajouter aux 95 milliards initiaux par un ajustement de la loi de finances en fin d'année.

Devant l'insistance avec laquelle vous utilisez ce chiffre de 100 milliards pour tenter de vous parer des vertus de la rigueur budgétaire, il me vient à l'esprit un adjectif dérivé de votre nom qui décrit assez bien ce style de gestion : annoncer avec autorité et élégance un chiffre isolé de son contexte après avoir pris toutes les dispositions utiles pour que ce chiffre soit atteint à n'importe quel prix, attribuer à ce chiffre une signification qui est, de toute évidence, usurpée relève d'un comportement que je qualifierai de « fabiusif ». Un document « fabiusif », c'est un document qui comme votre budget veut apparaître comme exemplaire mais qui est néfaste par lui-même et qui, au surplus, a été obtenu au prix de multiples artifices lourds de conséquences.

J'ajoute pour revenir à des propos plus sérieux et pour ne pas être taxé d'irresponsabilité, que si vous aviez poursuivi une politique moins hasardeuse depuis dix-huit mois, le déficit du budget se serait sans doute creusé sous la pression du chômage et des moins-values fiscales. Mais le budget de l'Etat aurait pu prendre en compte la totalité du coût du chômage, du déficit de la sécurité sociale tout en affichant un découvert nettement inférieur à vos 100 milliards !

Cette observation, je la livre à votre méditation, mes chers collègues, car elle permet de jauger le coût véritable des erreurs du Gouvernement.

Tout comme le déficit budgétaire les autres indices, que ceux-ci concernent le commerce extérieur, l'inflation ou le chômage, et que vous appelez à la rescousse pour tenter de vous justifier, ne résistent pas non plus à l'analyse.

Le ministre d'Etat, ministre du commerce extérieur lui-même ne reconnaît-il pas qu'on assiste en 1982 à une profonde détérioration et que le déficit en ce domaine pourrait bien atteindre les 100 milliards de francs ? La France, qui s'était hissée au rang de troisième exportateur mondial rétrograde, en quelques mois, à la sixième place. Plutôt que de reconquérir le marché intérieur, il serait, me semble-t-il, urgent, monsieur le ministre — en vous écoutant, j'ai compris que vous y pensiez — de songer à reconquérir le marché extérieur.

Pour masquer cet échec, vous prenez des mesures protectionnistes qui sont dangereuses et même parfois risibles, il faut l'avouer. Ainsi, l'arrêté de la direction des douanes qui oblige les escargots importés à transiter lentement...

M. André Laignel. A pied ! (Sourires.)

M. Edmond Alphandéry. ... par un nombre limité de postes de douane doit être une facétie d'un fonctionnaire intelligent dont le but est probablement de faire apparaître l'absurdité de vos mesures protectionnistes.

Prenez garde, monsieur le ministre, aux conséquences de ces dispositions artificielles qui peuvent superficiellement faire croire à un mieux statistique, mais qui cachent en réalité une dégradation profonde, et dangereuse pour l'avenir.

Ce qui est vrai pour le commerce extérieur l'est tout pareillement pour l'inflation. Croyez-vous honnêtement que vous avez ralenti l'inflation, parce qu'en bloquant les prix depuis juin, vous avez freiné la progression de l'indice des prix ? Ce serait, monsieur le ministre — et je ne vous fais pas l'injure de penser que c'est votre idée — confondre inflation et indice des prix.

La décélération constatée ne témoigne que d'une chose : le civisme des Français qui ont obéi aux injonctions du Gouvernement. Mais l'inflation, contrairement à ce qui se passe chez nos voisins qui connaissent spontanément une décélération des prix, parfois d'ailleurs plus forte que chez nous, est toujours présente en France, à un rythme qui n'a d'ailleurs au une raison de se ralentir. J'en veux pour preuve l'évolution préoccupante des crédits bancaires, qui ont crû de 18,1 p. 100 d'août 1981 à août 1982. J'en veux aussi pour témoignage le dérapage des négociations salariales pour 1983 dans la fonction publique, dérapage qui fait dire à un syndicaliste C.F.D.T. des P.T.T. : « L'ensemble du dispositif apparaît comme le fruit d'interventions de groupes de pression liées au manque de courage politique et de rigueur économique du Gouvernement. (Murmures sur les bancs des socialistes.) »

Le taux de croissance des prix en France ramené à 10,20 p. 100 par an à la fin de septembre 1982 et à 3,8 p. 100 pour les six derniers mois sacheant à cette date, est-il ce « feu vert » pour l'avenir dont parle M. Mauroy, lorsque l'on sait les chiffres atteints naturellement par nos principaux partenaires ?

Selon l'O.C.D.E. les taux à l'étranger sont les suivants : aux Etats-Unis : 5 p. 100 sur les douze derniers mois et 3,6 p. 100 sur les six derniers. Pour les mêmes périodes de référence, les pourcentages sont respectivement de 3,2 et 2,9 au Japon ; de 4,9 et de 2,5 en République fédérale d'Allemagne ; de 7,3 et

de 3 pour le Royaume-Uni. Et, malheureusement pour nous, c'est bien dans l'évolution comparée des prix français et étrangers que naît fondamentalement la faiblesse du franc.

Quant au dernier indicateur, qui est celui du nombre de demandeurs d'emploi, j'observe d'abord que le chiffre de 2 millions de chômeurs que le Président de la République avait formellement promis de ne pas atteindre est maintenant dépassé depuis plusieurs mois. L'aggravation du chômage n'est pas interrompue puisqu'elle se traduit par une progression de 9,8 p. 100, de septembre 1981 à septembre 1982. Et encore faudrait-il ajouter à ce chiffre un allongement sur cette période de la durée moyenne du chômage de 7 p. 100, puisqu'elle passe de 243 jours à 260 jours.

Certes, j'admets volontiers que la progression du chômage, à supposer que l'on accorde quelque crédit à vos statistiques qui méritent d'être vérifiées, est pour l'instant en décélération. Mais à quel prix le Gouvernement a-t-il obtenu cette toute relative et provisoire rémission ? En faisant flèche de tout bois : par la création de 200 000 emplois publics qui grèvent pour de longues années nos finances publiques, par des contrats de solidarité ruineux qui ne font, en définitive, que reporter le chômage d'une génération sur une autre et par une relance de la consommation qui a totalement déséquilibré notre économie.

Et aujourd'hui, vous avez épuisé toutes vos munitions.

Lorsqu'on écoute le Gouvernement faire étalage de certains chiffres habilement isolés de leur contexte, on se demande à qui son discours s'adresse. S'adresse-t-il au Français moyen ? Mais celui-ci ne vous juge pas en fonction du niveau du déficit budgétaire par rapport au P.I.B. que vous évoquez régulièrement. Il constate la dégradation de son pouvoir d'achat, les risques croissants de chômage, sa moindre couverture sociale à un coût plus élevé. Le Français moyen compare ce qu'il vit avec les promesses que vous lui avez faites. Mais alors vous espérez peut-être convaincre par vos chiffres les experts, les chefs d'entreprise, les financiers ? Mais ceux-là ne se laisseront pas abuser par quelques statistiques isolées de leur contexte. Derrière vos chiffres, ils constatent en fait une détérioration en profondeur de notre économie. D'ailleurs, si redressement il y avait, croyez-vous que pour défendre le franc sur le marché des changes, la Banque de France serait obligée de dépenser des sommes aussi fabuleuses ?

Est-il exact que des pourparlers ont été engagés avec l'Arabie Saoudite pour lui emprunter 6 milliards de dollars ? Monsieur le ministre, ces révélations d'un journal de ce matin sont trop graves pour être laissées sans réponse.

Où ou non, la France négocie-t-elle un tel prêt avec l'Arabie Saoudite ? Si oui, cela signifierait que le franc est si malade que la ligne des crédits de 4 milliards de dollars que vous venez tout juste d'obtenir est déjà épuisée. Si oui, dans quelles conditions et à quel taux allez-vous signer ce nouveau prêt de l'Arabie Saoudite ? J'attends, monsieur le ministre, sur tous ces points qui intéressent les contribuables, des explications précises.

Mes chers collègues, le discours du Gouvernement n'est pas écouté, car il est irréaliste. J'ai dit tout à l'heure, et je le confirme, que dans un environnement international hostile, il n'y a pas de remède miracle. Avec une politique économique plus réfléchie conduite depuis le 10 mai 1981, nous aurions sans doute bénéficié de la désinflation internationale, sans passer par le blocage des prix. Nous aurions aussi évité aux Français de connaître une dégradation de leur protection sociale, et nous aurions évité de déstabiliser dangereusement, et pour longtemps, notre économie.

M. André Laignel. Qu'avez-vous évité de votre temps ?

M. Edmond Alphandéry. Nous aurions pu éviter au franc de s'affaiblir dangereusement et nous aurions donc pu éviter la pente fatale de l'endettement. Car là est le véritable cancer que vous inoculez en ce moment à notre économie : endettement de l'Etat, endettement extérieur et endettement de nos entreprises.

M. Daniel Benoist. Vous auriez dit tout cela du temps de M. Barre ?

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre, je pense que ces développements doivent vous intéresser, puisque vous avez longuement traité de ces sujets tout à l'heure. J'ai donné les chiffres de l'évolution de l'endettement de l'Etat avant 1981 et depuis 1981. Sur ce point précis, vous n'avez pas beaucoup d'arguments à nous opposer. (Exclamations sur les bancs des socialistes.)

M. Jean-Pierre Balligand. Nous avons les chiffres !

M. Edmond Alphandéry. Si votre dette publique est aussi faible, ce qui permet au Gouvernement de majorer tellement le déficit budgétaire, c'est justement parce qu'on vous a légué une dette publique particulièrement modérée. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Cela allait tellement bien que les Français vous ont refusé leur confiance !

M. le ministre chargé du budget. Et l'emprunt Giscard ?

M. Edmond Alphonandéry. Je n'étais pas encore député à l'époque !

M. le ministre chargé du budget. Parlez-nous donc de l'emprunt de Giscard d'Estaing !

M. Raymond Alphonandéry. Monsieur le ministre, je ne vous ai pas interrompu ! Ayez l'amabilité de faire de même !

M. le ministre chargé du budget. Moi, je souhaite vous interrompre et vous demander si vous connaissez l'emprunt Giscard et M. Giscard d'Estaing !

M. le président. Monsieur Alphonandéry, permettez-vous à M. le ministre de vous interrompre ?

M. Edmond Alphonandéry. Non, M. le ministre n'a pas permis à M. Barre de l'interrompre, la dernière fois que celui-ci le lui a demandé. M. le ministre attendra donc la fin de mon intervention pour intervenir, et il parlera aussi longtemps qu'il voudra.

M. le ministre chargé du budget. Il ne connaît pas M. Giscard d'Estaing ! C'est ennuyeux pour un membre de l'U. D. F. !

M. le président. Monsieur Alphonandéry, poursuivez !

M. Edmond Alphonandéry. L'endettement de l'Etat, conséquence directe du déficit budgétaire, monsieur le ministre, est particulièrement préoccupant. Certes, dans l'héritage du 10 mai 1981, la dette publique était particulièrement faible. Et si elle reste moins élevée que dans beaucoup d'autres pays, c'est évidemment sa progression qui pose problème. En effet, et vous êtes mieux placé que quiconque pour le savoir, le service de la dette passe de 3 à 7 p. 100 des dépenses publiques.

M. le ministre chargé du budget. L'emprunt Giscard ! Il a rapporté 6 milliards et demi et va coûter 80 milliards !

M. André Laignel. C'est de l'amnésie sélective !

M. Edmond Alphonandéry. Lorsque je dis qu'il y a là un problème, je veux moins parler de la charge de la dette dans le budget que de ses conséquences externes. Car, si pour financer son déficit budgétaire, l'Etat pouvait émettre des emprunts à long terme, monsieur le ministre, vous le feriez. Or vous êtes obligé d'accroître la dette flottante en faisant souscrire des bons du Trésor aux banques, ce qui est — et je suis sûr que vous le savez — malsain, inflationniste. Et les fonds restant disponibles sur le marché financier sont si peu abondants que vous devez inciter les entreprises publiques comme E. D. F. à s'appropriationner à l'étranger.

Voilà une double preuve de l'erreur capitale qui consiste à laisser croître — je dis bien croître — aussi brutalement le déficit du budget.

Le fétichisme des 3 p. 100 du P. N. B. que vous venez encore de manifester, monsieur le ministre, montre, à travers cette évolution, toute sa nocivité.

L'endettement extérieur, qui n'est pas moins préoccupant, est alimenté quant à lui par trois sources.

Premièrement, celle que je viens d'évoquer qui est la conséquence directe de l'étroitesse du marché financier conjuguée à une croissance excessive du besoin de financement des administrations.

Deuxièmement, une faiblesse naturelle du franc qui trouve ses origines dans la mauvaise orientation de la politique économique française, ce qui a conduit la Banque de France à s'endetter pour soutenir en vain notre monnaie, et nous en avons trouvé encore un exemple ce matin dans les journaux.

Troisièmement, enfin, le déficit abyssal de notre balance des paiements courants qui nous fait devoir chaque jour plus d'argent à nos partenaires étrangers que ceux-ci ne nous en doivent.

Quant aux entreprises, leur endettement atteindrait, selon certains, le chiffre record de 1 300 milliards de francs. Je n'ai pas les moyens de contrôler ce chiffre, mais je serais heureux que vous nous disiez s'il est exact ou pas.

La brusque montée de leur endettement n'a rien de surprenant. En effet, elles connaissent en ce moment une profonde détérioration de leur compte d'exploitation à cause, certes, des charges nouvelles que vous ne cessez de leur imposer, mais aussi du fait du blocage des prix qui, dans des secteurs comme la chimie ou le raffinage pétrolier, alourdit fortement les pertes.

On assiste aussi à une chute de leur taux d'autofinancement qui est tombé en dix-huit mois de 65,5 p. 100 à 52,8 p. 100.

Proposer aujourd'hui un moratoire — ce qu'a fait, je crois, M. le Président de la République — relève plus de l'autocritique que de la médication. Car, depuis dix-huit mois, votre politique financière, ainsi que la faiblesse du franc ont fait pression à la hausse sur les taux d'intérêt. A titre d'illustration, si la majoration par rapport au niveau des taux d'intérêt qui auraient été atteints avec une politique un peu moins aventu-

reuse était évaluée à 1 p. 100, avec un endettement des entreprises de 1 300 milliards, votre politique aurait contribué à alourdir leur endettement de 19 milliards.

Etes-vous prêt, pour annuler ses effets, à proposer un moratoire de ce montant ? Qui, aujourd'hui, pourrait payer de telles sommes ?

Mes chers collègues, voilà un Gouvernement qui annonce un moratoire et qui est dans l'incapacité d'assurer seulement le moratoire de ses erreurs.

Monsieur le ministre, votre politique économique n'est en réalité qu'une fuite en avant. Fuite en avant dans un premier temps par la relance, dont vous escomptiez qu'elle règle à bon marché les problèmes économiques et sociaux du pays. Elle n'a fait que vider les caisses. Aussi, dans un deuxième temps, vous poursuivez votre fuite en avant par un dangereux endettement du pays.

M. André Laignel. Vous remplissez l'A. N. P. E. !

M. Edmond Alphonandéry. Ainsi, à chaque étape, vous pénalisez un peu plus le futur. Et vous hypothéquez plus lourdement l'avenir des Français.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, cette huitième loi de finances que le Gouvernement socialo-communiste nous présente en dix-huit mois — quel témoignage de rigueur, puisqu'une loi de finances est faite pour inscrire les dépenses... !

M. le ministre chargé du budget. N'importe quoi !

M. Raymond Douyère. C'est déliant !

M. Christian Goux, président de la commission, rapporteur général suppléant. Ces propos sont incompréhensibles ! Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Edmond Alphonandéry. ... cette huitième loi de finances, disais-je, tourne le dos aux sept qui l'ont précédée.

M. André Laignel. N'importe quoi !

M. Edmond Alphonandéry. Et pourtant, vous ne prenez nullement la peine de nous en expliquer la teneur.

Nous avons d'ailleurs eu peu de temps pour l'examiner en commission des finances. J'en veux pour preuve le renvoi à ce matin par notre rapporteur général de l'examen des articles qui forment l'armature de cette loi de finances.

Vous ouvrez des dépenses nouvelles sans justification. Vous supprimez des crédits sans motif. Dès l'instant où vous gagez la majeure partie des dépenses nouvelles par des annulations de crédits, pour être en conformité avec l'article 18 de la loi du 5 juillet 1975 portant règlement du budget de 1973, il faudrait que ce collectif « comporte une analyse détaillée de ces annulations », ce qui n'est pas le cas.

Et je dois vous rappeler, monsieur le ministre, combien vous étiez sourcilieux sur ce point quand vous siégiez dans l'opposition, puisque vous avez même déposé une proposition de loi sur ce sujet ?

Manifestement, mes chers collègues, ce collectif est bâclé.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe, je vous propose d'adopter ma question préalable pour permettre au Gouvernement, d'ici à la fin de l'année, d'expliquer vraiment sa politique et de refaire sa copie. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Jacques Huyghues des Etages, rapporteur pour avis. Vous y comptez réellement ?

M. le président. La parole est à M. Laignel, inscrit contre la question préalable.

M. André Laignel. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord dire combien il me paraît étonnant que l'on puisse opposer une question préalable à un projet de loi de finances rectificative. En effet, s'il est des textes qui ont toujours paru indispensables, ce sont bien les textes d'ajustement financier. La surprise que manifestait M. Alphonandéry devant le dépôt de ce texte conduit à penser, comme d'ailleurs l'essentiel de son intervention, que sa mémoire est curieusement sélective.

Si l'on évoque l'emprunt Giscard de 1973, il répond qu'il n'était pas là à l'époque. On ne sait d'ailleurs plus très bien si c'est M. Giscard d'Estaing qu'il a oublié, ou seulement l'emprunt qui porte son nom !

M. Raymond Douyère. Les deux !

M. André Laignel. Passant de l'analyse apparemment sereine, du moins au début de son propos, au conte fantasmagorique, il a dressé un inventaire abracadabrante et incohérent, dans lequel ne manquait que le raton laveur de Prévert. Bien entendu, il n'a pas parlé de la politique qui pourrait être la sienne et celle de ses amis, et nous le comprenons fort bien. En effet, son propos ne prenait nullement en considération les réalités de notre politique. Il s'agissait simplement de tenter d'exorciser le passé, mais les échecs des théories de l'ancienne majorité, lorsqu'elles ont été confrontées à la pratique, ne sont pas assez loin pour que les Français les aient déjà oubliés.

Monsieur le ministre, le projet de loi de finances rectificative, qui nous est soumis aujourd'hui, constitue — et je suis d'accord sur ce point avec M. Alphonandéry — un élément d'appréciation important de la gestion de la gauche, notamment des socia-

listes. Plus de dix-huit mois se sont écoulés depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, dix-huit mois d'un travail intensif qui nous autorise aujourd'hui à jeter un regard bienveillant, à porter une appréciation positive sur ce collectif budgétaire pour l'année 1982.

Positif, en effet, au regard des dispositions à caractère économique qu'il contient. Les dotations aux entreprises publiques, d'un montant proche de 8 milliards de francs, dont 5 milliards pour le seul secteur public industriel sous forme de dotations en capital, restent l'expression de l'attachement des socialistes au secteur public dont le rôle moteur, dans le développement et l'augmentation du taux d'investissement global, n'est plus à démontrer. L'objectif de croissance économique qui reste le nôtre et que nous nous sommes assigné est à ce prix.

Positif également quant aux interventions sociales présentées, qui, avec 4 milliards de francs, permettront d'assurer la couverture des dépenses concernant l'U.N.E.D.I.C., l'aide sociale et divers régimes de protection.

Positif, enfin, quant au montant des dépenses par rapport aux recettes qui restera — n'en déplaise à M. Alphan-déry — en dessous du seuil des 3 p. 100 du produit national brut. Le déficit de 98,92 milliards de francs pour cette année est certes, monsieur le ministre, légèrement supérieur à celui de 95,4 milliards prévu dans le budget initial, voté il y a un an. Mais, avec une impasse alourdie de seulement 3,5 milliards de francs, la gauche rompt avec les pratiques budgétaires des gouvernements précédents.

M. Philippe Mestre. A quel prix ! Quelle rupture !

M. Edmond Alphan-déry. C'est la faillite !

M. André Laignel. Oui, messieurs de l'opposition, souvenez-vous !

L'an passé, à cette même tribune, les richesses de la langue française ne semblaient pas pouvoir assouvir votre immense besoin de qualificatifs, lorsqu'il s'agissait d'apprécier la nouvelle politique économique et sociale qui trouvait son expression dans la première loi de finances du septennat de François Mitterrand. Je ne pense pas que vous souhaitiez que nous les énumérions ensemble, mais — vous me le pardonnerez — il me faut néanmoins aujourd'hui réveiller votre mémoire, moins par esprit polémique que dans un souci sans cesse réaffirmé de clarifier le débat démocratique auquel nous, socialistes, sommes tant attachés.

M. Francis Geng. On se souvient du « Vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires ! ».

M. André Laignel. Notre politique budgétaire constituait, disait alors M. Chirac, une « rupture », arguant du fait que de 1971 à 1977, par exemple, les lois de finances initiales avaient toutes été présentées en équilibre. Mais que sont devenus ces beaux budgets soumis à la rigueur des réalités ? Permettez-moi de vous le rappeler en citant quelques chiffres : en 1975, le solde général d'exécution de la loi de finances atteint moins 38 milliards ; en 1976, moins 18 milliards, et, en 1977, moins 20 milliards.

M. Edmond Alphan-déry. Cela ne fait pas 100 milliards de francs !

M. André Laignel. Ces données sont exprimées, bien sûr, en francs courants, mais, et pour ne pas alourdir le débat, je ne prendrai qu'un seul exemple : si nous exprimons le déficit de l'année 1978 en francs de l'année 1982, nous atteignons le chiffre « aberrant » — c'est le terme employé par M. Chirac — de 70 milliards de francs.

Aussi, lorsque le président du R.P.R. parlait d'incohérence, lorsqu'il réclamait un langage de bon sens, lorsqu'il annonçait sans vergogne un budget dont le « déficit total dépasserait les 160 milliards de francs », il ne réussissait — comme beaucoup d'entre vous, messieurs, que je pourrais citer — qu'à prouver qu'il se trompait autant dans l'opposition que lorsqu'il était au pouvoir. Faites-nous l'honneur de considérer avec un peu plus de sérieux et de responsabilité politique l'action d'un gouvernement porté au pouvoir par la majorité des Françaises et des Français...

M. Francis Geng. Ils le regrettent !

M. André Laignel. ... et gardez-vous de donner des leçons. Dans ce domaine, comme dans d'autres, la sanction de votre action a été inscrite par les Français au registre des devoirs à refaire. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

La cohérence, le bon sens, la sincérité des prévisions et le souci du respect de nos engagements trouvent leur expression concrète dans ce collectif. Vous ne pouvez contester qu'en matière de déficit budgétaire ce qui a été prévu a été inscrit dans les faits. Avec force et vigueur, ils sont le témoin vivant et réel du sérieux de la gestion socialiste.

D'autres que M. Chirac avaient donné de la voix dans le concert alarmiste de l'opposition. Et ce registre semble encore aujourd'hui le vôtre, messieurs.

Par référence aux hypothèses économiques retenues dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances pour 1982, M. Soisson contestait avec lyrisme l'ensemble des prévisions. « Ces chiffres ne sont pas crédibles », affirmait-il !

M. Edmond Alphan-déry. Il avait raison !

M. André Laignel. Pourtant qui peut nier aujourd'hui que le taux de croissance de l'économie française est l'un des plus élevés du monde occidental, que le taux de l'inflation est actuellement sur une tendance annuelle de 7,75 p. 100 pour les dix premiers mois de l'année 1982 !

Quant au chômage qui, faut-il vous le rappeler, est le premier objectif vers lequel tend toute l'action de notre politique économique...

M. Philippe Mestre. Deux millions de chômeurs !

M. André Laignel. ... il reste sur la crête de deux millions de chômeurs. Ne considérez pas que nous nous contentions d'un tel résultat. La courbe du chômage n'est pas encore inversée, mais seulement arrêtée dans son ascension vertigineuse. Mais il y a rupture avec le passé, votre passé, messieurs de la droite, et c'est positif ! (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

Le Premier ministre soulignait dimanche sur une radio périphérique que le premier résultat de la politique de gauche dans ce domaine, c'est un chômage qui croît trois fois moins vite que sous le gouvernement de M. Barre, trois à quatre fois moins vite que sous celui de Mme Thatcher !

La Grande-Bretagne connaît actuellement plus de trois millions de chômeurs — 13,8 p. 100 de la population active. L'Allemagne fédérale a dépassé au mois de novembre les deux millions de chômeurs avec une augmentation de 6 p. 100 pour le seul mois de novembre. Quant aux Etats-Unis, ils viennent de franchir le seuil des 12 millions de chômeurs, soit près de 11 p. 100 de la population active.

Tous ces pays, que vous citez abondamment en référence, messieurs, et qui alimentent constamment votre réflexion, doivent en ce moment induire chez les plus lucides d'entre vous — et je ne doute pas qu'il y en ait — à tout le moins le germe du doute.

Pour notre part, nous ne sommes pas dans ce cas. Confiants dans notre action sur la durée du septennat, encouragés par des résultats significatifs, nous restons cependant vigilants comme l'est l'ensemble des forces vives de la nation.

J'en prenais acte il y a un instant : les principales dispositions du texte dont nous débattons aujourd'hui donnent à ce collectif un caractère offensif et courageux. Il s'inscrit pleinement dans le respect des engagements que François Mitterrand a proposés aux Françaises et aux Français lors de sa campagne présidentielle, et le déficit de la loi de finances restera contenu dans la limite des 3 p. 100 du produit national brut.

Ce seuil, qui reste l'un des plus faibles des pays du monde industriel, est un critère qui guide encore aujourd'hui notre action, mais qui appartient cependant à la panoplie des indicateurs dont les tenants de l'école libérale examinent l'évolution avec attention. Il entre dans un ensemble de signifiants que les milieux financiers apprécient pour situer leurs décisions et constitue une borne par rapport à laquelle les finances publiques doivent être contenues.

Pourtant, et je suis d'autant plus à l'aise pour formuler cette observation que le collectif de l'année 1982 démontre que, dans le contexte actuel, nous y sommes attachés, vous me permettez, monsieur le ministre, mes chers collègues, d'appeler votre attention sur le bien-fondé d'un tel critère. En effet, au-delà de cette donnée, au-delà de la réalité du déficit ou de son ampleur, retenir ce paramètre pose l'importante question de l'influence de la politique budgétaire sur la production et la demande, et donc sur le chômage, alors que les autorités poursuivent dans le même temps, des objectifs monétaires dans leur lutte contre l'inflation.

Telle est bien, me semble-t-il, la question qui se trouve au cœur du débat de politique économique dans de nombreux pays et par rapport à laquelle la gauche doit nourrir sa réflexion.

Quel est le rôle du déficit public ? La loi de finances pour 1982 a permis de clarifier la réponse à cette question et les résultats que je rappelais à l'instant montrent qu'un déficit actif relève des instruments privilégiés qu'un gouvernement de gauche a à sa disposition. Certes, le keynésisme du *New Deal* ne peut être transposé, je dirai plutôt « parachuté » sur les années 1980, dans un monde soumis aux turbulences monétaires. Certes, depuis la Seconde Guerre mondiale nombre de pays ont admis comme postulat que les gouvernements peuvent moduler la politique budgétaire pour régler le niveau de la production et de l'emploi à court terme. Mais, au cours de la dernière décennie, un certain scepticisme à l'égard de cette conception de la politique macro-économique a laissé le champ libre au libéralisme et à son corollaire, le monétarisme.

Le contrôle et la maîtrise de la masse monétaire, tels qu'ils sont appliqués en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis, ont limité l'utilisation de la politique budgétaire pour donner les mauvais résultats que l'on connaît et que je soulignais à l'instant. Il nous appartient de nous interroger sur ce premier bilan qui, outre-Atlantique, a semé le doute dans les esprits les plus avisés. Pour ma part, monsieur le ministre, je formulerai à cette tribune un appel vigoureux en faveur d'une relance budgétaire auquel, quand le moment sera venu, j'espère que vous ne resterez pas insensible. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Edmond Alphandéry. C'est parfait !

M. André Laignel. L'autre question sous-jacente à laquelle il convient d'apporter une réponse plus aiguë concerne l'autre donnée du monétarisme, qui conduit les marchés financiers à pratiquer des taux d'intérêt prohibitifs. Là encore, messieurs de l'opposition, n'êtes-vous pas ébranlés dans vos convictions par la hausse considérable des taux d'intérêt, dont M. Paul Volcker, président de la Federal Reserve, considère qu'elle est le passage obligé pour casser la hausse des prix ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Edmond Alphandéry. C'est faux ; les taux d'intérêt sont en baisse !

M. André Laignel. Là encore, ce que l'on constate outre-Atlantique est significatif. Ces derniers semaines, le coût de la politique de M. Reagan semble ramener la « Fed » à plus de raison. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Charles Fèvre. Vous n'y comprenez vraiment rien !

M. André Laignel. Je conçois que vous « éruciez » dans votre coin, messieurs, car il est parfois difficile d'entendre certaines réalités ! (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Charles Fèvre. Vous n'êtes pas sérieux !

M. André Laignel. Certes, la « Fed » et les principaux responsables de l'administration Reagan assurent, d'une seule et même voix, que la politique monétaire des Etats-Unis ne varie pas.

Pourtant, le monétarisme et ses tendances « paranoïdes »... (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Pierre Mauger. Vous ne dites que des inepties !

M. André Laignel. ...comme les a qualifiés un éminent expert de la City, n'aurait guère vécu. Ne nous leurrons pas, les turbulences du système financier américain n'ont pas déconcentré les inconditionnels, mais de plus en plus nombreux sont ceux qui pensent qu'ils se sont trompés.

M. Francis Geng. Oh oui !

M. André Laignel. Nous ne pouvons que nous réjouir du retour à plus de raison, car la baisse du taux de l'escompte de la « Fed » depuis la mi-juillet et le récent recul du dollar favorisent la baisse des taux d'intérêt, dont le niveau excessif constitue un lourd handicap pour nos entreprises.

Devrons-nous subir trop longtemps une telle logique et accepter de voir notre politique monétaire gouvernée par un dollar dont les attermoissements conditionnent notre action en la matière ?

Philippe Mestre. Nationalisez le dollar !

M. André Laignel. Mes chers collègues, il n'est pas de bon monétarisme. Il importe donc de clarifier nos objectifs, et nous espérons que, lorsque le Parlement sera saisi de la future loi bancaire, M. le ministre de l'économie et des finances aura pu engager les actions qui s'imposent dans ce domaine pour que les entreprises et les travailleurs, du secteur public comme du secteur privé, se sentent confortés dans leur choix, se sentent soutenus dans l'effort de solidarité auquel chacun est appelé à contribuer.

Avant de conclure, j'évoquerai le troisième volet de mon interrogation ; il a trait aux dispositions qui dessinent progressivement la trame de la réforme fiscale du septennat de François Mitterrand.

Sans procéder à l'inventaire des mesures prises tant dans les lois de finances de l'année que dans les collectifs budgétaires, je me permets de rappeler, avec satisfaction, que les socialistes ont approuvé l'instauration de l'impôt sur les grandes fortunes, la modification du barème de l'impôt sur le revenu ou l'aménagement du quotient familial. Ces mesures, comme d'autres que je ne puis citer ici, correspondent à l'idée que nous nous faisons de la justice fiscale. Elles constituent des premiers pas dont, personnellement, je souhaite qu'ils soient suivis de beaucoup d'autres.

Lorsqu'il s'agit de mobiliser et d'appeler à l'effort, lorsque l'on souhaite vivement et sincèrement le succès de la politique de gauche dans la rigueur et dans la solidarité, alors il faut que ceux qui n'ont que trop subi l'austérité de MM. Barre et Giscard d'Estaing puissent constater, dans leur vie quotidienne, l'impact réel d'une société qui entre dans le mouvement d'une plus grande justice fiscale, d'une plus grande justice sociale.

Notre politique fiscale doit être spécifique d'un type de conception politique et nous devons tout mettre en œuvre pour que le système fiscal français se dirige vite vers une équité redistributive.

L'aspect prometteur des premières dispositions ne peut être nié, monsieur le ministre, mais elles appellent une véritable réforme en profondeur afin d'élaborer, par exemple, un nouvel impôt sur les sociétés, une réelle restructuration des charges fiscales au profit des prélèvements indirects et au détriment des prélèvements directs, un véritable système d'incitations fiscales à l'investissement, plus sélectif, notamment en fonction des priorités d'investissement des secteurs stratégiques et d'une planification qui occuperait pleinement la place qui doit être la sienne.

La prise en compte de ces quelques remarques permettrait, j'en suis convaincu, de faire évoluer le système fiscal français pour le transformer en un modèle tendant à l'équité.

La rigueur n'a de sens que dans la justice — nous sommes nombreux à l'avoir proclamé — et la justice ne peut s'accommoder d'une fiscalité héritée de la droite, qui valorise le capital — l'argent roi — et pénalise le travail !

Des jalons essentiels ont été posés par le Gouvernement sur la route du succès économique. Oui ! nous avons marqué des points incontestables dans les domaines essentiels de l'emploi et de l'inflation, mais les chemins de la réussite sont longs à parcourir. Raison de plus pour réaffirmer que nous voulons soutenir la demande et maintenir le pouvoir d'achat, que nous voulons une véritable réforme fiscale ! Raison de plus pour réaffirmer la nécessité de la prééminence du Plan et de la mise en œuvre d'une grande loi bancaire !

Surtout, rappelons-nous à chaque instant, mes chers collègues, que rien de grand ne pourrait être fait par la gauche si elle oubliait le projet social qui est au centre de sa réflexion et de l'espérance des travailleurs. Mais nous ne doutons pas que ce projet de justice pour des femmes et des hommes responsables reste le guide de toute chose.

M. Raymond Douyère. Très bien !

M. André Laignel. C'est pourquoi, monsieur le ministre, sachant que votre collectif se situe dans le droit-fil de ces réflexions, j'appelle mes collègues de la majorité à rejeter la question préalable opposée par M. Alphandéry. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la question préalable opposée par M. Alphandéry et les membres du groupe Union pour la démocratie française.

Je suis saisi par le groupe Union pour la démocratie française d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.
(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants.....	488
Nombre de suffrages exprimés.....	487
Majorité absolue.....	244
Pour l'adoption.....	160
Contre	327

L'Assemblée nationale décide de ne pas opposer la question préalable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Tranchant.

M. Georges Tranchant. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce projet de loi de finances rectificative pour 1982 met en évidence l'aggravation de la situation économique de notre pays, l'absence voulue de clarté dans l'expression des comptes de la nation, le déclin de notre appareil productif et l'instauration d'un dispositif restrictif et quasiment inapplicable que le Gouvernement voudrait faire passer pour la fameuse exonération de l'outil de travail de l'impôt sur la fortune.

La baisse d'activité de notre appareil productif et commercial apparaît clairement puisque les rentrées fiscales initialement prévues au titre de la taxe sur la valeur ajoutée sont en baisse de 5 milliards 595 millions de francs, malgré l'augmentation de 1 p. 100 de la T.V.A. dont le taux est passé de 17,60 à 18,60 p. 100. Si l'on tient compte de cette incidence, les rentrées de T.V.A. accusent une baisse de l'ordre de 3 p. 100 par rapport aux prévisions initiales de la loi de finances.

Dans le même temps, l'impôt sur les sociétés est révisé en hausse pour plus de 8 milliards de francs, soit une augmentation de plus de 11 p. 100 des recettes fiscales à ce titre, puisqu'elles passent de 71 milliards à 80 milliards 800 millions de francs.

Tels sont, monsieur le ministre, les effets chiffrables de votre politique, qui accable les entreprises : plus leur activité baisse, plus leurs impôts augmentent.

Il n'est pas étonnant de constater, au niveau national, le recul de la productivité et une diminution très sensible du volume des exportations qui est en train de faire rétrograder la France au sixième rang des exportateurs mondiaux.

C'est parce que les chiffres ne sont pas en harmonie avec vos discours qu'il vous est apparu nécessaire de modifier l'expression des comptes de la nation, afin qu'il ne soit pas possible de faire certaines comparaisons par rapport à vos engagements et à ce qu'étaient les comptes avant votre venue au pouvoir. Pour cette raison, j'ai jugé bon de me reporter aux informations publiées par le Conseil économique et social en septembre 1982.

Pour les huit premiers mois de 1982, l'exécution des lois de finances s'est soldée par un déficit de 136,41 milliards de francs, contre un déficit de 91,94 milliards de francs pour les huit premiers mois de 1981, soit une augmentation de l'ordre de 50 p. 100 d'une année sur l'autre.

En outre, les Français doivent savoir que le budget de 1982 ne prend pas en compte les extraordinaires déficits des entreprises nationalisées qui atteignent, pour certaines d'entre elles, des records historiques : E. D. F.-G. D. F., S. N. C. F. Charbonnages de France, Air France, Renault et la majorité des industries récemment nationalisées, dont on ne connaît pas encore l'étendue des pertes consolidées. Il est clair qu'en 1983 l'ensemble de ces déficits ne sera pas résorbé et que, d'une façon ou d'une autre, il faudra bien que le contribuable paie les pertes des entreprises nationalisées sur l'exercice 1982, que l'on peut dès à présent estimer à 25 ou 30 milliards de francs.

Dans le cadre d'une saine gestion, la loi de finances rectificative pour 1982 aurait dû prévoir des dotations en capital équivalentes, mais c'eût été reconnaître ainsi que les prédictions faites en 1981 par l'opposition sur le déficit du budget de 1982 se révélaient exactes.

Vous avez d'ailleurs pris la regrettable initiative, pour les mêmes motifs, de réduire inopinément de 13 milliards de francs le budget de la défense nationale, avec toutes les conséquences que cela implique.

Toujours selon les indications du Conseil économique et social, les avoirs officiels de change étaient évalués à 260 milliards de francs fin août 1982, contre 325 milliards de francs fin août 1981.

Notre balance des paiements extérieurs allant en s'aggravant, il vous est soudainement apparu comme indispensable d'entamer une grande campagne auprès des chefs d'entreprise et des responsables économiques que vous n'aviez cessé d'accabler. Vous avez entrepris — tâche ô combien difficile — de remettre un « tigre dans leur moteur » et de faire la reconquête, puisque c'est un mot à la mode, de leur confiance.

C'est dans ce cadre qu'une disposition prévue à l'article 9 de ce collectif budgétaire traite des biens professionnels, dont vous avez vous-même, monsieur le ministre, le 17 septembre 1982, sur Europe 1, annoncé l'exonération, pour respecter les engagements du Président de la République. Beaucoup de chefs d'entreprises, propriétaires de biens professionnels, se sont réjouis de vos déclarations.

Hélas ! ils avaient bien tort car, comme nous allons le constater, cette exonération n'est qu'un mythe : les biens professionnels ne seront pas plus exonérés de 1982 à 1984 qu'ils ne l'étaient après le vote, fin 1981, de la loi de finances instaurant l'impôt sur les grandes fortunes.

Le Gouvernement et l'actuelle majorité ont rejeté un amendement d'exonération des biens professionnels que j'avais déposé au nom du groupe R.P.R., le mois dernier, lors de l'examen de la loi de finances pour 1983. Ils ont ainsi démontré de façon péremptoire la volonté du pouvoir de maintenir les biens professionnels dans le champ d'application de l'impôt sur la fortune.

M. le ministre chargé du budget. Vous dites n'imp. "te quoi !

M. Georges Tranchant. Monsieur le ministre, je ne dis pas n'importe quoi et je compte bien développer longuement ce sujet, qui semble beaucoup vous embarrasser. (Rires sur les bancs des socialistes.)

M. le ministre chargé du budget. Fichtre !

M. Pierre Mauger. M. le ministre est crispé !

M. Georges Tranchant. Je n'hésiterai pas à traiter de l'aspect technique des mesures que vous voulez faire passer pour une exonération.

M. Jean Zuccarelli. C'est une illusion !

M. Georges Tranchant. Ce ne sera pas une illusion, car les Français liront le code général des impôts.

Les biens professionnels ne sont pas repris dans la section 3, articles 885 H à 885 L « biens exonérés ». Les actifs et l'outil de travail appartenant aux possesseurs d'entreprise ne sont pas compris dans la qualification de « biens exonérés ».

En réalité la fameuse « exonération », autour de laquelle tant de publicité vient d'être faite, ne correspond qu'à un crédit d'impôt dont pourront éventuellement bénéficier, de façon provisoire et dans certains cas très restrictifs, bien peu de propriétaires de biens professionnels, comme nous allons le voir.

Il y a tout d'abord lieu de bien prendre en compte la définition des « biens professionnels » que donnent les articles 885 M à 885 R du code général des impôts afin de mesurer l'interprétation extrêmement limitative qu'en a faite le pouvoir actuel.

Je citerai plusieurs exemples, monsieur le ministre, pour bien montrer ce qu'il en est réellement aux Français à qui vous voulez en faire accroire.

Premier exemple : un entrepreneur dynamique, et la France en a bien besoin...

M. Pierre Weisenhorn. Oh oui !

M. Georges Tranchant. ... a créé et organisé plusieurs entreprises au sein desquelles il a beaucoup travaillé et dont il est l'actionnaire majoritaire. Puis il a mis à leur tête des cadres de valeur pour mieux disposer de son temps afin de racheter ou créer de nouvelles sociétés.

Ses actions ne sont pas considérées comme biens professionnels, car il ne travaille plus effectivement dans les sociétés qu'il a confiées à des managers.

Deuxième exemple : un autre entrepreneur, lui aussi dynamique, est resté à la tête d'une société prospère dont les besoins en capital ont nécessité, dans le cadre d'une très rapide expansion, la venue de nouveaux associés, tels qu'établissements financiers, puis éventuellement l'introduction en bourse. Ces opérations ont eu pour effet de ramener la participation du fondateur à 23 p. 100 du capital, représentant cependant une somme considérable en valeur d'actions compte tenu de l'importance prise par l'entreprise.

Bien que l'essentiel de sa vie active ait été et reste le développement de sa société — car il s'assimile à la vie de son entreprise — ses actions ne sont pas considérées comme des biens professionnels car il possède moins de 25 p. 100 du capital.

Il est donc clair qu'un très grand nombre d'outils de travail ne sont pas, au sens de la loi, des biens professionnels.

Examinons maintenant le dispositif prévu pour les « heureux élus » qui sont au sens de la loi propriétaires de biens professionnels, c'est-à-dire qui détiennent plus de 25 p. 100 du capital et qui sont effectivement présents et actifs dans l'entreprise.

L'article 9 — grande innovation de votre collectif budgétaire — prévoit d'étendre de 1982 à 1984 les dispositions de l'article 885 V du code général des impôts en permettant aux propriétaires de parts sociales reconnues comme biens professionnels de bénéficier d'un crédit d'impôt si l'entreprise peut investir un montant équivalent à ses amortissements de l'année, majoré d'une somme égale ou supérieure à ce qu'auraient payé le ou les propriétaires au titre de l'impôt sur le capital. Mais attention ! Ces investissements doivent être réalisés sur les fonds propres de l'entreprise, sans recours à l'emprunt.

Evaluons le processus par les chiffres. La famille X, propriétaire à 100 p. 100 d'une P.M.E., doit acquitter 50 000 francs en 1983 au titre de l'impôt sur la fortune. Il s'agit d'une entreprise de mécanique de précision qui a, à la fin de 1982, amorti 1 million de francs sur les bâtiments, machines-outils, équipements de bureau et véhicules.

Pour bénéficier du crédit d'impôt de 50 000 francs, l'entreprise devra investir 1 050 000 francs sans avoir recours à l'emprunt en 1983. Même chose en 1984 si les amortissements sont identiques.

La grande innovation de l'article 9 du collectif est de permettre, avant la fin de 1984, un investissement global couvrant le crédit d'impôt de la famille X, soit 150 000 francs, c'est-à-dire un investissement de 3 150 000 francs, selon les amortissements pratiqués, en une ou plusieurs fois.

Il faut donc que l'entreprise ait gagné chaque année, après amortissements et impôt sur les bénéfices, au moins 1 050 000 francs et qu'elle ait réellement besoin d'investir plutôt que d'améliorer sa trésorerie.

Si l'on considère les conditions exorbitantes exigées pour bénéficier de ce crédit d'impôt, si l'on se rappelle que la majorité des entreprises françaises ne dégagent pas de marge d'auto-financement suffisante pour investir sans emprunter et que, plus grave encore, un très grand nombre d'entre elles font des pertes et sont dans une situation critique, on peut se demander quel pourcentage de contribuables pourra réellement bénéficier provisoirement, entre 1982 et 1984, des dispositions proposées.

M. Parfais Jans. Vous avez raison. Il faut supprimer cet avantage !

M. Georges Tranchant. Sur un sujet aussi important, tous les intéressés doivent être objectivement informés : l'outil de travail n'est pas exclu, comme on voudrait le faire croire, de l'assiette de l'impôt sur les grandes fortunes. Chaque année les biens professionnels devront être déclarés.

Tout au plus, la fameuse « exonération », prétendument conforme aux engagements du Président de la République, consiste pendant trois ans en des mesures complexes d'incitation à l'investissement qui éviteront provisoirement aux plus prospères, dans certains cas, de régler l'impôt, tandis que ceux qui auront le plus de difficultés, à coup sûr, l'acquitteront pendant ces trois années.

Aucune mesure d'exonération réelle n'est, pour l'instant, prévue pour 1985. On peut se demander comment, avec de tels agissements, aussi éloignés du discours et des promesses, vous pouvez espérer, monsieur le ministre, reconquérir la confiance des chefs d'entreprises et des responsables économiques dont la France a tellement besoin pour surmonter la crise internationale.

M. Pierre Mauger. En nationalisant, sans doute !

M. Georges Tranchant. Par ailleurs, comment ne pas protester contre les conditions dans lesquelles vous entendez instituer l'impôt sur le revenu en Nouvelle-Calédonie par le biais de l'article 19 du collectif budgétaire, alors que la délibération n° 374 du 11 janvier 1982 de l'assemblée territoriale a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat pour violation du statut ? La probabilité d'un arrêt annulant cette délibération a provoqué la décision du Gouvernement de faire valider la délibération incriminée.

Par cette procédure, le Gouvernement dépossède les institutions territoriales de leurs compétences et remet en cause l'organisation particulière d'un territoire d'outre-mer, garantie par l'article 74 de la Constitution.

En fait, monsieur le ministre, vous prenez, une fois de plus, une mesure autoritaire et partisane peu conforme au droit et à ce que devrait être notre démocratie républicaine.

Enfin, l'ensemble des dispositions contenues dans le projet de loi de finances rectificative pour 1982 ne fait, hélas ! que confirmer les regrettables résultats de la politique irréaliste qui a été conduite depuis le 10 mai 1981.

Ce matin, il a été fait état sur les stations de radio d'un emprunt de plusieurs milliards de dollars contracté par la France auprès de l'Arabie saoudite, emprunt qui viendrait s'ajouter, semble-t-il, à celui de 4,5 milliards de dollars destiné à soutenir le franc.

Ainsi, l'endettement de la France en devises ne va qu'en augmentant, malgré les affirmations récentes de M. le ministre de l'économie et des finances. Devons-nous en conclure que les 4,5 milliards de dollars s'avèrent déjà insuffisants pour éviter que le franc ne soit à nouveau dévalué, en sortant du serpent monétaire européen, avant les prochaines échéances électorales ?

Pour toutes ces raisons, nous considérons que la France est mal gérée et que l'actuelle majorité et le Gouvernement ne sont plus en mesure de maîtriser les effets néfastes engendrés par la politique qu'ils ont conduite et que nous n'avons cessé de dénoncer comme devant aboutir à un affaiblissement de la France dans le monde et à une baisse du niveau de vie des Français.

C'est parce qu'il propose et veut une tout autre politique pour notre pays, politique seule capable de concourir à son redressement, que le groupe du rassemblement pour la République votera contre votre projet de loi de finances rectificative pour 1982. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Le deuxième collectif, monsieur le ministre, confirme entièrement la justesse des prévisions financières émises par l'opposition à l'occasion du débat budgétaire de l'an dernier.

M. le ministre chargé du budget. Oh !

M. Gilbert Gantier. Je vais en faire la démonstration, monsieur le ministre.

Paradoxalement, c'est le déficit d'exécution annoncé de 99 milliards de francs, très proche de l'estimation initiale du Gouvernement, soit 94 milliards de francs, qui souligne le bien-fondé de nos critiques. L'impasse contenue dans la limite symbolique de cent milliards de francs ne s'explique que trop aisément.

En premier lieu, le Gouvernement a annulé 14,4 milliards de francs de crédits de paiement, principalement au détriment de la capacité de défense du pays. Je n'insiste pas. Tous les journaux en font état, même ceux qui vous sont favorables.

M. le ministre chargé du budget. Il ne s'agit pas de quatre milliards de francs de crédits de paiement sur le budget de la défense ! Ce que vous dites est complètement faux et vous le savez bien, monsieur Gantier !

M. Gilbert Gantier. N'engageons pas un débat sur la défense, monsieur le ministre, sinon je me ferai réprimander par le président !

M. le ministre chargé du budget. Je le répète, nous n'avons pas annulé 14 milliards de francs de crédits sur le budget de la défense !

M. Gilbert Gantier. En second lieu, l'exécution du budget de 1982 — nous disons bien de 1982, car en 1983 l'effet sera de sens contraire — bénéficie providentiellement du blocage des prix et des salaires. La perte de T. V. A. — de 4 à 5 milliards environ — est bien plus que compensée par le freinage des salaires versés aux fonctionnaires et le moindre accroissement des prix des fournitures de l'Etat.

En réalité, vous ne tenez vos engagements qu'en apparence. Pour cela, il vous a fallu changer résolument de politique, sans même avoir le courage de le reconnaître.

Je voudrais, monsieur le ministre, isoler un chiffre qui démontre la fausseté des analyses du nouveau pouvoir. Le rendement de l'impôt sur les sociétés en 1982 serait, en effet, supérieur d'environ 9,7 milliards de francs au produit escompté dans la loi de finances initiale. Bien qu'une partie importante, près de 3 milliards de francs, provienne de la Banque de France, l'essentiel n'en est pas moins dû aux résultats convenables des entreprises en 1981...

M. le ministre chargé du budget. Ah ?

M. Gilbert Gantier. ... dernière année de ce que vous appelez l'héritage.

M. le ministre chargé du budget. En 1981, c'était déjà nous !

M. Gilbert Gantier. Malgré la récession de 1980, liée au deuxième choc pétrolier, cela fait apparaître sous un jour cruel les propos sur le prétendu « délabrement industriel » émis au plus haut niveau de l'Etat !

On mesurera, dans moins d'un an, au chiffre des moins-values de l'impôt sur les sociétés pour 1983, la gravité de l'atteinte portée à la capacité des entreprises par la gestion socialiste et communiste.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Gilbert Gantier. Si vous le voulez bien, monsieur le ministre, prenons dès maintenant rendez-vous.

En 1983, le déficit, contenu en 1982, retrouvera ses véritables dimensions. Moins-values de l'impôt sur les sociétés — je l'ai dit — moins-values de l'impôt sur les revenus bloqués cette année, stagnation de la T. V. A. en volume en raison de la stagnation que tous les instituts de conjoncture prévoient, engagements financiers supplémentaires découlant de l'accroissement du chômage, tous, hélas ! poussera dans le sens d'une impasse aggravée.

Malgré les 20 milliards réservés, d'ores et déjà, pour la « régulation » et qui pourraient à tout moment être supprimés, il vous sera encore difficile l'an prochain de respecter la limite de 3 p. 100 du P. I. B. que vous vous êtes arbitrairement fixée pour annuler, une nouvelle fois, une partie des crédits que vous avez demandés au Parlement de voter, ce qui constitue un engagement devant le pays.

Encore devons-nous considérer cette hypothèse comme favorable au vu des derniers indicateurs de la production industrielle. Celle-ci est aujourd'hui inférieure de cinq points au niveau atteint à l'automne dernier. Elle est aussi inférieure de dix points au plafond atteint entre l'été de 1979 et le printemps de 1980, à cette fameuse époque où l'industrie française était en voie de délabrement.

Il faudra donc, en 1983, financer un volume de dépenses publiques en augmentation de quelque 20 p. 100 par rapport à 1980 par des recettes prélevées sur une richesse en déclin. Tout le drame économique et social de 1983, ou presque, est contenu dans cette comparaison.

Avant de clore cette série de remarques économiques et financières sur votre collectif, j'aimerais vous demander, monsieur le ministre, quelques éclaircissements.

Plus de 6 milliards de francs de concours supplémentaires aux entreprises publiques et nationalisées sont prévus dans le texte, ce qui porte au total les dotations aux entreprises publiques à près de 12 milliards de francs pour la seule année 1982.

Mais en contrepartie, si j'ose dire, la dotation du F. D. E. S., initialement fixée à 9,2 milliards, a été ramenée progressivement en 1982 à 4,8 milliards de francs. On a ainsi, par cette opération de « débudgétisation », réduit les aides à l'ensemble des entreprises au profit des seules entreprises publiques dont les résultats financiers se traduiront, cette année, par des pertes considérables.

Au total, on peut s'interroger sur l'effort réel d'investissement qui résulte de ce jeu d'écritures. Ma réponse personnelle est simple : vous avez transféré des crédits initialement destinés à l'investissement productif vers le camouflage des déficits des entreprises anciennement ou nouvellement nationalisées.

J'aborderai, pour terminer, un problème particulier, celui du différé d'impôt sur l'outil professionnel, problème qui concerne, lui aussi, l'investissement.

Le Gouvernement concrétise, dans l'article 9 du collectif, la promesse faite par M. Mitterrand de différer l'imposition de l'outil professionnel prévue pour cette année. Mais ce pas en arrière, qui démontre l'impact économique défavorable du nouvel impôt, en laisse néanmoins subsister les effets néfastes, comme je vais le démontrer.

Tout d'abord, le différé d'impôt ne jouera pas pour les actifs professionnels représentant moins de 25 p. 100 du capital des sociétés visées. Dès cette année, l'impôt sur les grandes fortunes devra donc être acquitté sur ces actifs. La taxation devrait s'accompagner de désinvestissement de la part des épargnants pénalisés.

Ensuite, le mécanisme du différé d'impôt consiste à retarder à 1985 le calcul de l'impôt effectif, afin de permettre aux contribuables de faire jouer, de façon plus efficace, le mécanisme d'exonération à hauteur de l'investissement net financé par fonds propres. Les sommes venant en déduction seraient calculées sur une période de trois ou quatre années.

L'efficacité du dispositif repose tout entière sur le progrès des investissements des sociétés. Autant dire que, même en 1985, le mécanisme aura peu de chances de jouer.

Comme les entreprises visées prévoient pour la plupart des investissements en baisse, il leur est interdit de spéculer en même temps sur le bénéfice de l'exonération. Elles continueront donc de voir dans la taxe sur l'outil professionnel une « guilotine » qui tranchera dans le vif de leurs ressources au moment de son application. Cela ne peut que les conduire à réduire encore leurs dépenses et leurs programmes d'activités.

En conclusion, monsieur le ministre, vous avez fait fausse route dès le départ, il y a près de vingt mois, en croyant que la relance naîtrait d'une augmentation des dépenses publiques, et cela vous conduit aujourd'hui à freiner, sans oser le dire,

c'est-à-dire à réduire les dépenses d'équipement qui commandent l'avenir du pays. C'est cela que nous vous reprochons et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce collectif. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Christian Goux, président de la commission des finances. Monsieur le président, la commission des finances se réunira à vingt et une heures quinze pour examiner, en application de l'article 88 du règlement, les amendements nouvellement déposés.

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative pour 1982, n° 1259 (rapport n° 1275 de M. Christian Pierret, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; avis n° 1272 de M. Jacques Huyghues des Etages au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.*

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

2^e Séance du Mardi 7 Décembre 1982.

SCRUTIN (N° 425)

Sur la question préalable opposée par M. Alphandery et les membres du groupe U. D. F. au projet de loi de finances rectificative pour 1982 (n° 1259).

Nom bre des votants.....	488
Nom bre des suffrages exprimés.....	487
Majorité absolue	244
Pour l'adoption	160
Contre	327

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Ont voté pour :

MM. Alphandery. Ansquer. Aubert (Emmanuel). Aubert (François d'). Audinot. Barnier. Barre. Barrot. Bas (Pierre). Baudouin. Baumel. Bayard. Bégault. Benouville (de). Bergein. Bigard. Blrroux. Blzet. Blanc (Jacques). Bonnet (Christian). Bourg-Broc. Bouvard. Branger. Briol (Benjamin). Briane (Jean). Brocard (Jean). Brochard (Albert). Caro. Cavallé. Chaban-Delmas. Charlé. Charles. Chasseguet. Chirac. Clément. Colnat. Cornette. Corrèze. Cousté. Couve de Murville. Daillet. Dassault. Debré. Delatre. Deffossa. Deniau. Deprez. Desanlis. Dominati. Dousset. Durand (Adrien). Durr. Esdras. Falala. Fèvre.	Fillon (François). Fontaine. Fossé (Roger). Fouchier. Foyer. Frédéric-Dupont. Fuchs. Galley (Robert). Gantier (Gilbert). Gascher. Gas'nes (de). Gaudin. Geng (Francis). Gengenwin. Gissinger. Goasduff. Godefroy (Pierre). Godfrain (Jacques). Gorse. Goulet. Guichard. Haby (Charles). Haby (René). Hamel. Hamelin. Mme Harcourt (Florence d'). Harcourt (François d'). Mme Hauteclouque (de). Hunault. Inchauspé. Julia (Didier). Juventin. Kasperreit. Koehl. Krieg. Labbé. La Combe (René). Lafleur. Lancien. Lauriol. Léotard. Lestas. Ligot. Lipkowski (de). Madellin (Alain). Marceillin. Marcus. Marette. Masson (Jean-Louis). Mathieu (Gilbert). Mauger. Maujollan du Gasset.	Mayoud. Médecin. Mébaignerie. Mesmin. Messmer. Mestre. Micaux. Millon (Charles). Miossec. Mme Missoffe. Mme Moreau (Louise). Narquin. Noir. Nungesser. Ornano (Michel d'). Perbet. Pérlcard. Perrin. Perrut. Petit (Camille). Peyrefitte. Pinte. Pons. Préamont (de). Proriot. Raynal. Richard (Lucien). Rigaud. Rocca Serra (de). Rossinot. Royer. Sablé. Salmon. Santoni. Sautier. Sauvalgo. Séguin. Seitlinger. Sergheraert. Solsson. Sprauer. Siasl. Sitrn. Tiberi. Toubon. Tranchant. Valleix. Vivien (Robert- André). Vulllaume. Wagner. Weisenhorn. Wolff (Claude). Zeller.
--	--	--

Ont voté contre :

MM. Adevah-Pœuf. Alaize. Alfonsi. Anciant. Ansart. Asensi. Aumont. Badet. Balligand. Bally. Balmigère. Bapt (Gérard). Barbin. Barthe. Bartolone. Bassinot. Bateux. Battist. Baylet. Bayou. Beaufils. Beaufort. Bêche. Beq. Beix (Roland). Bellon (André). Belorgey. Beltrame. Benedetti. Benetière. Benoist. Bérégovoy (Michel). Bernard (Jean). Bernard (Pierre). Bernard (Roland). Berson (Michel). Bertlie. Besson (Louis). Billardon. Billon (Alain). Bladt (Paul). Bockel (Jean-Marie). Bocquet (Alain). Bois. Bonnemaison. Bonnet (Alain). Bonrepaux. Borel. Boucheron (Charente). Boucheron (Ile-et-Vilaine). Bourget. Bourguignon. Braine. Briland. Brune (Alain). Brunet (André). Brunhes (Jacques). Buatin. Cabé. Mme Cacheux. Cambolive. Carraz. Cartelet. Cartraud. Cassaing. Caster. Cathala. Caumont (de). Césaire.	Mme Chaigneau. Chanraut. Chapuis. Charpentier. Charzat. Chaubard. Chauveau. Chénard. Chevallier. Chomat (Paul). Chouat (Didier). Coffineau. Collin (Georges). Collomb (Gérard). Colonna. Combastell. Mme Commergnat. Couillet. Couqueberg. Darlot. Dassonville. Defontaine. Dehoux. Delanod. Delehedde. Delisle. Denvers. Derostier. Deschaux-Beaume. Desgranges. Desselin. Destrade. Dhaille. Doll. Douyère. Drouin. Dubedout. Ducoloné. Dumas (Roland). Dumont (Jean-Louis). Dupillet. Duprat. Mme Dupuy. Duraffour. Durbec. Durioux (Jean-Paul). Duroméa. Duroure. Durupt. Dutard. Escutia. Estier. Evin. Faugaret. Faure (Maurice). Mme Flévet. Fleury. Floch (Jacques). Florian. Forguea. Forn. Fourré. Mme Frachon. Mme Fraysse-Cazalis. Frécha. Frelaut. Gabarrou. Gaillard. Gallet (Jean). Gallo (Max). Garcin. Garmendia.	Garrouste. Mme Gaspard. Gatel. Germon. Giovannelli. Mme Goeuriot. Gourmelon. Goux (Christian). Gouze (Hubert). Gouzes (Gérard). Gréard. Guldoni. Guyard. Haesebroeck. Hage. Mme Hallmi. Hauteceur. Haye (Kléber). Hermier. Mme Horvath. Houtecr. Huguet. Huyghues des Etages. Ibanès. Istace. Mme Jacq (Marie). Mme Jacquaint. Jagoret. Jalton. Jans. Jarosz. Join. Joseph. Jospin. Josselin. Jourdan. Journet. Joxe. Julien. Kuehida. Labazée. Laborde. Lacombe (Jean). Lagorce (Pierre). Laignel. Lajoinie. Lambert. Lareng (Louis). Lassale. Laurent (André). Laurissergues. Lavédrine. Le Ball. Le Bris. Le Coadic. Mme Lecuir. Le Drian. Le Foll. Lefranc. Le Gars. Legrand (Joseph). Lejeune (André). Le Meur. Lengagne. Leonetti. Loncle. Lotte. Luzi. Madrelle (Bernard). Mahéa. Maisonnat.
---	---	--

Maiandain.	Pen (Albert).	Sanmarco.
Maigras.	Pénicaut.	Santa Cruz.
Malvy.	Perrier.	Santrot.
Marchais.	Pesce.	Sapin.
Marchand.	Peuziat.	Sarre (Georges).
Mas (Roger).	Philibert.	Schiffler.
Masse (Marius).	Pidjot.	Schreiner.
Massion (Marc).	Pierret.	Sénès.
Massot.	Pignion.	Mme Sicard.
Mazoin.	Pinard.	Souchon (René).
Mellick.	Pistre.	Mme Soum.
Menga.	Planchou.	Mme Sublet.
Mercieca.	Poignant.	Suchod (Michel).
Métais.	Poperen.	Sueur.
Metzinger.	Porelli.	Tabanou.
Michel (Claude).	Portheault.	Taddel.
Michel (Henri).	Pourchon.	Tavernier.
Michel (Jean-Pierre).	Prat.	Testu.
Mitterrand (Gilbert).	Prouvost (Pierre).	Théaudin.
Mocœur.	Proveux (Jean).	Tinseau.
Montdargent.	Mme Provost (Eliane).	Tondon.
Mme Mora	Queyranne.	Tourné.
(Christiane).	Quilès.	Mme Toutain.
Moreau (Paul).	Ravassard.	Vacant.
Mortelette.	Raymond.	Vadeplid (Guy).
Moulinet.	Renard.	Vairoff.
Moutoussamy.	Renault.	Vennin.
Natiez.	Richard (Alain).	Verdon.
Mme Nelertz.	Rieubon.	Vial-Massat.
Mme Nevoux.	Rigal.	Vidal (Joseph).
Nilès.	Rimbaut.	Villette.
Notebart.	Robin.	Vivien (Alain).
Odru.	Rodet.	Vouillot.
Oehler.	Roger (Emile).	Wacheux.
Olméta.	Roger-Machart.	Wilquin.
Ortet.	Rouquet (René).	Worms.
Mme Osselin.	Rouquette (Roger).	Zarka.
Mme Patrat.	Rousseau.	Zuccarelli.
Patriat (François).	Sainte-Marie.	

S'est abstenu volontairement :

M. Hory.

N'a pas pris part au vote :

M. Soury.

Excusé ou absent par congé :

(Application de l'article 162, alinéas 2 et 3, du règlement.)

M. Grussenmeyer.

N'a pas pris part au vote :

M. Louis Mermaz, président de l'Assemblée nationale.

ANALYSE DU SCRUTIN**Groupe socialiste (286) :**

Contre : 284 ;

Abstention volontaire : 1 : M. Hory.

Non-votant : 1 : M. Mermaz (président de l'Assemblée nationale).

Groupe R. P. R. (90) :

Pour : 89 ;

Excusé : 1 : M. Grussenmeyer.

Groupe U. D. F. (63) :

Pour : 63.

Groupe communiste (44) :

Contre : 43 ;

Non-votant : 1 : M. Soury.

Non-inscrits (8) :

Pour : 3 : MM. Audinot, Branger, Fontaine, Hunault, Juventin, Royer, Sergheraert et Zeller.

Mise au point au sujet du présent scrutin.

M. Soury, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », a fait savoir qu'il avait voulu voter « contre ».

(Le compte rendu intégral de la 3^e séance de ce jour sera distribué ultérieurement.)